

Republique du Cameroun
Paix – Travail – Patrie

Ministère de l'éducation de base
Ministry of basic education

Republic of Cameroon
Peace - Work - Fatherland

Stratégie nationale de promotion de l'approvisionnement en eau potable, l'hygiène et l'assainissement en milieu scolaire au Cameroun



Republique du Cameroun
Paix – Travail – Patrie

Ministère de l'éducation de base
Ministry of basic education

Republic of Cameroon
Peace - Work - Fatherland

Stratégie nationale de promotion de l'approvisionnement en eau potable, l'hygiène et l'assainissement en milieu scolaire au Cameroun

Avec le soutien de :

unicef  | pour chaque enfant

Novembre 2017



Conception: UNON/ 17-08244/1200 copies

Impression : ONUN/Section des services de publication/Nairobi, certifié ISO 14001:2004

Table des matières

Liste des abréviations et acronymes	5
Liste des tableaux.....	6
Liste des encadrés	6
Préface.....	7
1 Introduction Générale.....	9
1.1 Contexte et Justification	9
1.2 Objectifs.....	10
1.3 Méthodologie	10
1.3.1 Recherche documentaire.....	11
1.3.2 Echantillonnage.....	12
1.3.3 Enquêtes de terrain.....	12
1.4 Structuration du document de stratégie	12
2 Etat des lieux sommaire de l'AEPHA en milieu scolaire	14
1.5 Place de l'éducation dans les stratégies de développement au Cameroun	14
1.6 Cadre juridico-institutionnel et réglementaire de la prise en compte de l'AEPHA dans les écoles	15
1.6.1 Politiques, stratégies, cadre juridique et réglementaire de gestion de l'AEPHA dans les écoles.....	15
1.6.2 Principaux acteurs de la gestion de l'AEPHA dans les écoles.....	17
1.7 Problématique de l'accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement dans les écoles	17
1.7.1 Accès à l'eau potable dans les écoles	18
1.7.2 Accès aux infrastructures d'assainissement de base et d'hygiène dans les écoles..	19
1.7.3 Accès aux infrastructures AEPHA dans les écoles des ZEP	20
1.9 Education à l'Eau, l'hygiène et l'assainissement dans les écoles au niveau national.....	22
1.9.1 Intégration de l'éducation à l'eau, l'hygiène et à l'assainissement dans les curricula	22
1.10 Synthèse des problèmes d'accès aux services d'AEPHA dans les écoles.....	24
1.11 Forces, faiblesses, opportunités et menaces de l'AEPHA dans les écoles.....	25
1.12 Enjeux et Défis	27
1.13 Goulots d'étranglements, solutions et actions prioritaires.....	28
3 Stratégie pour le développement de l'AEPHA dans les écoles	30
1.14 Vision, principes, objectifs et résultats attendus	30
1.14.1 Vision	30
1.14.2 Principes.....	30
1.14.3 Objectifs et résultats attendus de la stratégie	32
1.15 Axes stratégiques	33

1.15.1	Axe stratégique 1 : Mise en place des facilités pour l'éducation à l'eau, l'hygiène et l'assainissement à grande échelle en milieu scolaire.....	33
1.15.2	Axe stratégique 2 : Création d'un environnement favorable aux bonnes pratiques d'approvisionnement en eau potable, d'hygiène et d'assainissement de base en milieu scolaire	35
1.15.3	Axe stratégique 3 : Promotion du label « Ecole Propre pour Tous »	39
1.16	Budget et plan de travail	42
4	Mise en œuvre de la stratégie	46
1.17	Cadre institutionnel de mise en œuvre de la stratégie	46
1.18	Risques et durabilité	47
1.19	Suivi-évaluation.....	48
1.20	Financement de la stratégie	48
	Bibliographie.....	66
5	Annexes	51
1.21	Annexe 1 : Masque de la méthodologie de l'étude	52
1.22	Annexe 2 : Echantillonnage des écoles	56
1.22.1	Annexe 2a : Echantillonnage des écoles par région	56
1.22.2	Annexe 2b : Choix des écoles par région.....	56
1.22.3	Annexe 1c : Liste des écoles sélectionnées pour l'étude sur l'AEPHA en milieu scolaire des régions de l'Adamaoua, de l'Est, de l'Extrême-Nord et du Nord	57
1.23	Annexe 3 : Liste des guides d'enquête utilisés.....	59
1.24	Annexe 4 : Accès à l'eau et aux latrines des écoles des arrondissements régions de l'Adamaoua, de l'Est, de l'Extrême-Nord et du Nord (Données MINEDUB 2014)	60
1.25	Annexe 5 : Cadre logique de la stratégie.....	63



Liste des tableaux

Tableau 1 : Pourcentage d'écoles primaires disposant de sources d'approvisionnement en eau par région.....	17
Tableau 2 : Accès à l'eau et aux latrines dans les écoles des départements des régions de l'Adamaoua, de l'Est, du Nord et de l'Extrême Nord	21
Tableau 3 : Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la mise en œuvre de l'AEPHA dans les écoles	24
Tableau 4 : Goulots d'étranglement et actions prioritaires.....	28
Tableau 5 : Actions de l'axe stratégique 1 : Mise en place des facilités pour l'éducation à l'eau, l'hygiène et l'assainissement à grande échelle en milieu scolaire	34
Tableau 6 : Actions de l'axe stratégique 2 : Création d'un environnement favorable aux bonnes pratiques d'approvisionnement en eau potable, d'hygiène et d'assainissement de base en milieu scolaire	38
Tableau 7 : Actions de l'axe stratégique 3 : Promotion du label « Ecole Propre pour Tous »	40
Tableau 8 : Budget estimatif de la stratégie	42
Tableau 9 : Plan de travail.....	43

Liste des encadrés

Encadré 1 : Articles 4 à 7 de la loi N° 98/004 du 14 Avril 1998 d'orientation de l'éducation au Cameroun	13
Encadré 2 : Standards associés au programme Eau, Assainissement et Hygiène en milieu scolaire	23
Encadré 3 : Assainissement Total Piloté par les Communautés (ATPC).....	37
Encadré 4 : Assainissement Total Piloté en Milieu Scolaire (ATPMS).....	38

Liste des abréviations et acronymes

Abréviation	Définition
AEPHA	Approvisionnement en eau Potable, Hygiène et Assainissement
AME	Association des Mères d'Elèves
APEE	Association des Parents d'Elèves et d'Enseignants
ATPC	Assainissement Total Piloté par les Communautés
ATPMS	Assainissement Total Piloté en Milieu Scolaire
CAE	Clubs Avocats de l'Eau
CDE	Camerounaise des Eaux
C4D	Communication pour le Développement
DSCE	Document de Stratégie de la Croissance et de l'Emploi
MICS	Multiple Index Cluster Survey
MINEDUB	Ministère de l'Education de Base
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Energie
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEPAT	Ministère de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINFI	Ministère des Finances
MINJEC	Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique
MINSANTE	Ministère de la Santé Publique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
UNHCR	Organisation des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
ZEP	Zones d'Education Prioritaire
WSSCC	Water Supply and Sanitation Collaborative Council

Préface

Dans le monde actuel, l'une des principales priorités reste l'accès à l'eau potable. Cette remarque répond à cet adage devenu populaire : « l'eau c'est la vie ». Mais l'accès à l'eau ne saurait suffire à donner à l'être humain la pleine dimension de son bien-être. Il faut qu'il vive également dans un environnement sain et propre. D'où l'importance de l'assainissement et de l'hygiène. Ainsi l'eau, l'assainissement et l'hygiène deviennent un ensemble indissociable, dont le but est d'assurer le bien-être de l'être humain dans son environnement. En effet, si l'eau c'est la vie, l'assainissement c'est la dignité. Malgré l'importance de l'Approvisionnement en eau Potable, l'Hygiène et l'Assainissement (AEPHA) dans le bien-être des hommes, l'accès fait cruellement défaut et a une incidence forte sur le vécu quotidien des populations en général et des Africains en particulier.



Mme Youssouf Hadidja Alim
Ministre de l'éducation de base

Au Cameroun, les infrastructures scolaires de base ne sont pas suffisantes. En fait, seules 32% des écoles publiques disposent d'eau potable, et seulement 47% ont des toilettes. Cependant, ces données statistiques cachent des grandes disparités régionales. En effet, plusieurs études ont montré l'impact de l'AEPHA dans les écoles sur la santé et sur l'apprentissage ainsi que les aspects socio-émotionnels et la dignité. Il en résulte que les enfants sont absents de l'école ou font de mauvais résultats parce qu'ils se sentent faibles et n'arrivent pas à se concentrer et à s'appliquer comme ils le devraient.

Le lien entre l'apprentissage, l'hygiène et la santé est crucial mais l'école reste un foyer d'infection pour les enfants. Les maladies se propagent à toute vitesse lorsque les enfants sont réunis pendant plusieurs heures par jour dans des conditions où l'hygiène est douteuse. Cependant, leur incidence peut être réduite de façon drastique grâce à de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement dans les écoles. Il apparaît ainsi de plus en plus clairement que l'absence de latrines dans les écoles est une raison importante qui empêche les enfants de venir à l'école, surtout les filles. Il y va de la dignité humaine en général et de l'intimité des filles en particulier. Il faut donc, pour un changement de comportement durable, commencer par des alternatives d'éducation allant dans le sens de l'appropriation de la pratique de l'AEPHA par la jeunesse scolaire qui constitue l'avenir des nations. C'est cette vision globale qu'il faut envisager et matérialiser en mettant à la disposition des écoles des structures de l'AEPHA (points d'eau, latrines et dispositifs de lavage des mains). Puisque c'est en forgeant qu'on devient forgeron, c'est en pratiquant l'AEPHA que l'on en devient un véritable défenseur.

Ainsi, l'AEPHA devient une philosophie de vie, un état, un modèle de vie à pérenniser et à perpétuer, une manière d'être, de vivre et de faire. L'AEPHA devient une partie de la vie de l'être humain, une nécessité, un passage obligé pour vivre dignement. L'enseignement de l'hygiène devrait alors être plus pratique que théorique. De même, le respect de l'environnement impose que l'on se fixe des règles bien définies en matière de gestion des déchets liquides ou solides, des matières fécales et des ordures, des eaux usées ou de la pollution. C'est de tout cela qu'il s'agit.

Si l'on veut préparer les générations futures et leur construire un avenir prometteur, il faut dès à présent leur donner l'opportunité de s'approprier l'AEPHA et de le pratiquer. Tout cela passe par la sensibilisation, la communication, l'éducation, le plaidoyer, la mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières. Il faut envisager de construire des écoles AEPHA dans l'ensemble de la carte scolaire. L'école du futur, c'est une école AEPHA. Une école AEPHA devrait avoir, outre les structures d'accueil, des infrastructures d'accès à l'eau, d'hygiène et d'assainissement adéquates (latrines séparées filles/garçons pour les élèves et hommes/femmes pour les enseignants avec un dispositif de lavage des mains, un point d'eau ou une connexion au réseau de la Camerounaise des Eaux-CDE). C'est un défi de taille, mais pas impossible à surmonter. Il s'agit de bien planifier les interventions de l'Etat et des partenaires pour y parvenir.

Mme Youssouf Hadidja Alim
Ministre de l'éducation de base



Introduction générale



1.1 Contexte et Justification

Au Cameroun, en dépit des Taux Nets de Scolarisation du primaire relativement élevés au niveau national (130%¹ en 2014), il existe encore de grandes disparités dans les taux de fréquentation des filles et des garçons. En effet, en 2014, à l'Extrême-Nord, 137% des filles étaient inscrites à l'école contre 167% pour les garçons, soit un écart de 30% en défaveur des filles. A cela, il faut ajouter que 30% des filles qui commencent le cycle primaire gratuit et obligatoire, abandonnent avant la fin du primaire. En 2014, le taux d'achèvement du primaire est particulièrement problématique dans la région de l'Adamaoua (57%) et dans la région de l'Extrême-Nord (61%). La situation est encore plus préoccupante en ce qui concerne les filles, puisqu'on enregistre seulement 49,2% dans l'Extrême-Nord.

La scolarisation de la jeune fille reste donc un défi dans les Zones d'Education Prioritaires (Est, Adamaoua, Nord et Extrême-Nord). La revue de la littérature fait voir que le manque d'infrastructures adéquates peut être un frein à la scolarisation des filles. En effet, l'existence des toilettes séparées filles/garçons permet aux filles de jouir de leur intimité, de se sentir plus en sécurité et d'éviter des violences et agressions potentielles qui veulent survenir si elles cherchent à se mettre à l'aise en dehors de l'école.

Cette situation, bien connue au Cameroun, a pour conséquences de limiter l'accès à l'éducation pour une catégorie d'enfants vulnérables, d'exacerber l'absentéisme scolaire et de favoriser les déperditions surtout s'agissant des jeunes filles. En effet, le pays manque cruellement d'infrastructures scolaires de base. Ainsi, seulement 32% des écoles publiques disposent d'eau potable et 47% seulement disposent de toilettes et il y a de grandes disparités régionales.

Le rapport d'analyse des données collectées auprès de la Délégation Régionale du MINEDUB Extrême-Nord sur la Carte Scolaire 2011/2012, révèle que sur 2 135 écoles primaires recensées, seulement 17,33% disposent d'une infrastructure

d'accès à l'eau potable. En outre, les données quantitatives et qualitatives comme le nombre de stations de lavage des mains, la fonctionnalité des forages et des toilettes ne sont pas analysées dans la Carte Scolaire.

Le Cameroun fait par ailleurs, face ces dernières années, et de façon récurrente à des épidémies de choléra. Le poids des maladies évitables par un strict respect des règles d'hygiène ne cesse d'augmenter. Ainsi, entre le 06 mai 2010 et le 29 mai 2012, 34 000 cas de choléra ayant causé 1502 décès ont été recensés pour un taux de mortalité de 4,4 % (Ministère de la Santé, 2012). Cette épidémie n'a épargné aucune région. Par ailleurs, le rapport préliminaire MICS 2011 indique que 21% des enfants de moins de 5 ans ont souffert de diarrhée au cours des deux dernières semaines précédant l'enquête. Les ravages causés par ces maladies grèvent ainsi les budgets des familles, mettent une pression énorme sur notre système de santé et tirent vers le bas tous les efforts du Gouvernement et du personnel médical. La réduction de cette charge morbide et de la mortalité qui s'en suit du fait des mauvaises pratiques d'hygiène en général et de l'hygiène des mains en particulier, constitue l'un des grands défis pour le 21ème siècle.

En outre, la proximité du Cameroun avec certains pays de la sous-région Afrique de l'Ouest et du Centre, et notamment le Nigéria, fait que les risques d'apparition de la maladie à virus Ebola au Cameroun sont à craindre. Le plan de préparation et de riposte à l'épidémie de la maladie à virus Ebola au Cameroun a donné une place prépondérante à la Communication pour le Développement (C4D) et au secteur Eau, Hygiène et Assainissement.

La loi n° 98/004 du 14 avril 2008 d'orientation de l'éducation stipule en son article 5 (alinéa 9) que l'éducation a pour objectifs entre autres, la promotion de l'hygiène et l'éducation à la santé. En dépit de l'introduction de l'éducation à l'hygiène dans les curricula, la pratique de l'hygiène tarde à se concrétiser dans les habitudes quotidiennes car, d'une part très peu d'écoles disposent d'infrastructures de base et d'autre part, les notions d'hygiène se limitent à des connaissances théoriques, qui ne peuvent pas de façon durable conduire aux changements de comportements souhaités. Comment s'assurer que l'école, porte d'entrée essentielle

¹ Ce taux inclut les enfants moins âgés (<6ans) et les plus âgés (>11ans) inscrits à l'école, sachant que l'âge légal de scolarisation au primaire au Cameroun est compris entre 6 et 11 ans.

pour la dissémination des bonnes pratiques en matière d'eau, hygiène et assainissement, joue efficacement ce rôle ? Comment s'assurer que les élèves et les enseignants puissent agir en tant qu'agents de changement de comportement auprès des pairs, des membres de la communauté toute entière ?

Il apparaît important de mieux comprendre la situation et les enjeux liés à ce frein à la scolarisation des enfants et des filles en particulier, et d'identifier des solutions idoines pour combler à long terme les écarts observés.

1.2 Objectifs

L'objectif global de la présente étude est de mettre à la disposition du Cameroun une stratégie nationale de promotion de l'accès à l'eau potable, l'hygiène et de l'assainissement en milieu scolaire et ses instruments de mise en application. Spécifiquement, il s'agira de :

- faire l'analyse sommaire de la situation de l'accès à l'eau potable, aux infrastructures d'assainissement et à l'hygiène dans les écoles primaires publiques au niveau national et plus spécifiquement au niveau des Zones d'éducation prioritaires (ZEP) des régions de l'Adamaoua, de l'Est, l'Extrême-Nord et du Nord ;
- élaborer un document de stratégie, y compris la déclinaison des axes stratégiques en actions, les mécanismes de suivi-évaluation et de financement de même que l'ancrage institutionnel.

1.3 Méthodologie

Pour atteindre les objectifs escomptés, la méthodologie adoptée a reposé sur trois principales phases : la phase préparatoire, la phase de collecte, d'analyse des données et informations et l'identification, la priorisation des axes et les actions stratégiques. Pour y parvenir, un ensemble d'outils de recherche a été développé et utilisé.

Ainsi, divers ensembles de techniques de recherche ont été utilisés pour la préparation de la présente stratégie : la recherche documentaire, l'observation directe, les entretiens et les questionnaires confectionnés et l'analyse

qualitative et quantitative des données et informations.

1.3.1 Recherche documentaire

Les documents consultés sont ceux relatifs à l'AEPHA en milieu scolaire. Ils proviennent des travaux faits au niveau international comme au niveau national dans les quatre régions que sont l'Adamaoua, l'Est, le Nord et l'Extrême-Nord. La recherche documentaire a été mise en œuvre à travers l'exploitation des documents comme les documents de politique nationale sectorielle, pour le cadre institutionnel, les documents de stratégie relatives à l'AEPHA en général et en milieu scolaire en particulier, les textes législatifs, les lois, arrêtés et circulaires en vigueur et relatifs à l'éducation de base, les rapports de l'UNICEF relatifs à l'AEPHA en milieu scolaire au Cameroun et dans le monde.

Cette recherche documentaire a permis de rassembler des informations relatives à la situation de l'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement dans les écoles dans les pays en voie de développement et au Cameroun. Elle porte également sur les données statistiques des cartes scolaires au plan national puis spécifiquement des ZEP, les différents usages des ressources en eau, la mise en œuvre de l'AEPHA dans ces écoles.

Elle a été complétée par des visites de terrain, au cours desquelles ont été faites les observations, afin de recueillir les informations nécessaires à la collecte de données. Les informations sont recueillies auprès des acteurs du secteur de l'AEPHA en milieu scolaire, le Ministère de l'Energie et de l'Eau (MINEE), les personnes ressources, les partenaires du MINEDUB en matière de AEPHA et les structures impliquées ou intervenant dans la problématique de l'AEPHA au niveau national puis en milieu scolaire, et spécifiquement dans la ZEP. Toutes ces personnalités nous ont aidé à mieux comprendre la thématique de l'AEPHA en milieu scolaire au Cameroun et dans les ZEP. Par la suite, les entretiens avec les chefs d'établissements scolaires publics de la ZEP pour apprécier le degré d'application des questions liées à l'AEPHA dans ces écoles. Les principales tâches se résument en ce qui suit :

- fentretiens avec les acteurs institutionnels (MINEDUB, MINEE, MINSANTE), aux niveaux central et déconcentré ;
- fentretiens avec les acteurs du milieu éducatif (enseignants, élèves, parents d'élèves) ;
- fentretiens avec les PTF (UNICEF, PLAN, ONG COUNTERPART International) ;
- fvisites des infrastructures d'eau, d'hygiène et assainissement, et revue des pratiques dans les écoles.

1.3.2 Echantillonnage

La population, objet de l'étude, est constituée de l'ensemble des enseignants, des parents d'élèves, des responsables des services centraux et déconcentrés du MINEDUB, des responsables du MINSANTE et du MINEE intervenant dans le secteur de l'AEPHA. Afin de saisir la totalité des sujets concernés par l'étude à partir d'un petit groupe représentatif de la population globale de ces sujets, nous avons effectué un échantillonnage en utilisant la méthode aléatoire de type stratifié. La population de la zone étudiée est subdivisée en strates. Ces strates sont constituées de plusieurs sous strates à différents niveaux. Ainsi, on distingue les différentes régions qui sont chacune subdivisées en départements, lesquels sont subdivisés en arrondissements au sein desquels on peut distinguer des communes ou collectivités locales décentralisées. Les écoles sont choisies par arrondissement.

Ensuite, proportionnellement à l'importance de chaque région, on estime le nombre d'individus au sein de l'échantillon pour représenter chaque strate. Dans chacune des strates, on a choisi au hasard le nombre d'écoles nécessaires. Le nombre total d'écoles (nombre d'individus) à choisir est égal à la somme des écoles choisies par région. Les entretiens sont faits sur la base d'un guide élaboré selon chaque cible à entretenir.

Comme le montre l'Annexe 2a, sur un total de 3907 écoles que compte l'ensemble des 4 régions (Adamaoua, Est, Extrême Nord et Nord), l'échantillonnage prend en compte 05 départements, 17 arrondissements, 50 écoles dont 11 en zone urbaine et 39 en zone rurale.

1.3.3 Enquêtes de terrain

Pour les enquêtes de terrain, une liste d'écoles a été retenue par région. Les guides d'entretien élaborés ont abordé les questions relatives à l'accès à l'eau potable, à la disponibilité des infrastructures d'hygiène et d'assainissement et à leur usage dans les écoles de ces Régions.

S'agissant des enquêtes auprès des Responsables des Services centraux et des PTF, un guide a été préparé pour chaque cible. Les informations recherchées auprès de ces cibles sont relatives aux documents de politique sectorielle, la stratégie du secteur de l'Education, les textes et lois régissant le secteur AEPHA au niveau national, et dans les écoles. Les informations relatives aux projets/programmes mis en œuvre dans les écoles, les types de partenariat existant entre le MINEDUB et les autres dans l'AEPHA et leurs appuis au MINEDUB d'autre part. Les annexes 2b et 3 présentent respectivement les écoles ciblées par région et département et, la liste des 12 guides d'enquêtes utilisés.

1.4 Structuration du document de stratégie

Outre la présente introduction, le chapitre 2 de ce document présente de façon sommaire l'état des lieux de l'AEPHA en milieu scolaire : importance de l'éducation dans les stratégies de développement du Cameroun, cadres institutionnels, législatifs et accès aux services, forces, faiblesses, opportunités et menaces, enjeux et défis de l'AEPHA en milieu scolaire, les goulots d'étranglements suivis de la priorisation des actions. Le chapitre 3 présente les options stratégiques retenues pour la promotion de l'AEPHA en milieu scolaire (vision, principes, axes stratégiques) alors que le chapitre 4 porte sur les mécanismes de mise en œuvre de la stratégie.

2.

Etat des lieux sommaire de l'AEPHA en milieu scolaire



2.1 Place de l'éducation dans les stratégies de développement au Cameroun

L'éducation des enfants constitue une priorité nationale qui se traduit dans les dispositions institutionnelle et législative du pays. En effet, le secteur éducatif au Cameroun est géré par cinq ministères clés : le Ministère de l'Education de Base, le Ministère des Enseignements Secondaires, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, le Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et, le Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique.

En outre, dans la loi n°98/004 du 14 avril 1998 relative à l'Orientation de l'Education au Cameroun, en son titre I, les articles 4 à 7 mettent l'accent non seulement sur le droit à l'éducation des élèves, mais aussi à la prise en compte de l'éducation à l'hygiène.

Une politique sectorielle de l'éducation, ancrée sur les orientations du Document de Stratégie pour la Réduction de la pauvreté (DSRP) a été élaborée et mise en œuvre pour la période 2006-20112 et, le Secteur de l'Education est pris en compte lors de l'actualisation du Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE). Egalement, le pays dispose également depuis août 2013 d'un Document de Stratégie du Secteur de l'Education et de la Formation (2013-2020) dont les objectifs globaux sont :

- L'amélioration de l'accès et de l'équité à tous les niveaux d'éducation et de formation ;
- L'amélioration de la qualité des apprentissages qui doivent adapter leurs contenus à l'environnement socioéconomique ;
- L'amélioration de la gouvernance et du pilotage du système éducatif.

Encadré 1 : Articles 4 à 7 de la loi N° 98/004 du 14 Avril 1998 d'orientation de l'éducation au Cameroun

Art.4 : L'Education a pour mission générale la formation de l'enfant en vue de son épanouissement intellectuel, physique et moral et de son institution harmonieuse dans la société, en prenant en compte les facteurs économiques, socio-culturels, politiques et moraux.

Art. 5 : Au titre de la mission générale définie à l'article 4, l'Education a plusieurs objectifs dont l'objectif n°9 qui met l'accent sur la promotion de l'hygiène et de l'éducation à la santé.

Art. 6 : L'Etat assure à l'enfant le droit à l'éducation.

Art. 7 : L'Etat garantit à tous l'égalité de chances d'accès à l'éducation sans discrimination de sexe, d'opinion politique, philosophique et religieuse, d'origine sociale, culturelle, linguistique ou géographique.

2.2 Cadre juridico-institutionnel et réglementaire de la prise en compte de l'AEPHA dans les écoles

2.2.1 Politiques, stratégies, cadre juridique et réglementaire de gestion de l'AEPHA dans les écoles

A ce jour, le Cameroun ne dispose pas encore d'éléments de politique et stratégie spécifiques à l'AEPHA en milieu scolaire. Toutefois, les Ministères chargés de la mise en œuvre de l'AEPHA en milieu scolaire s'appuient sur les outils programmatiques développés pour l'AEPHA au niveau national. Il s'agit principalement de :

- **La lettre d'intention de politique de développement humain durable :** élaborée en 1995, elle a pour finalité de contribuer à centrer le développement du pays sur le concept de sécurité humaine pour permettre à chaque Camerounais d'accéder à la sécurité sanitaire, à des soins médicaux aussi bien préventifs que curatifs à moindre coût. Elle veut leur assurer également la sécurité

2 Source : Document de stratégie du secteur de l'éducation et de la formation (2010-2013)

alimentaire (accès à une alimentation de base et à l'eau et assainissement), la sécurité environnementale (liée à la préservation d'un environnement sain), la sécurité économique liée à un emploi rémunérateur, la sécurité individuelle et politique.

- **Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)** : il a pour ambition de réduire le niveau de pauvreté de la population, sa vulnérabilité face aux crises de toutes natures et l'inégalité entre les régions et les groupes socio-économiques.
- **Le Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE)** : il réaffirme la volonté du Gouvernement de poursuivre la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans leur ensemble. Il fait partie de la classe des DSRP de deuxième génération, et comme tel, il a été élaboré par le Gouvernement, dans le cadre d'un processus dynamique et ouvert, mettant à contribution la pleine participation des populations à la base, de la société civile, du secteur privé et des partenaires au développement. Il est centré sur l'accélération de la croissance, la création d'emplois formels et la réduction de la pauvreté. Il a en conséquence l'objectif de (i) porter la croissance à 5,5% en moyenne annuelle dans la période 2010-2020 ; (ii) ramener le sous-emploi de 75,8% à moins de 50% en 2020 avec la création de dizaines de milliers d'emplois formels par an dans les dix prochaines années ; et (iii) ramener le taux de pauvreté monétaire de 39,9% en 2007 à 28,7% en 2020 (Gouvernement du Cameroun, 2009)
- **Le Plan d'actions 2008-2015 pour le secteur de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement en milieu rural** dont l'objectif est de contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement en milieu rural du pays, adaptée au contexte national, conforme aux orientations définies par le Gouvernement camerounais et respectant les principes reconnus au plan international en matière de gestion durable et écologiquement rationnelle des ressources en eau (MINEE, 2007)
- **La politique nationale d'approvisionnement en eau potable et assainissement en milieu rural** : élaborée en 2009, son objectif est de contribuer à la lutte contre la pauvreté et au développement durable. Elle doit apporter des

solutions appropriées aux problèmes liés à l'approvisionnement en eau potable afin que celui-ci ne devienne pas un facteur limitant du développement socio-économique (MINEE, 2009).

- **Le plan stratégique AEPHA 2010-2014** élaboré sous l'égide du Conseil de Concertation pour l'Eau et l'Assainissement et dont l'objectif est de mettre à la disposition du Gouvernement, en vue de faciliter la recherche des financements, un document qui regroupe les actions prioritaires à mener dans le secteur. Il s'adresse aussi à tous les partenaires au développement, aux ONG, à la société civile et au secteur privé (WSSC, 2009).
- **La stratégie d'assainissement liquide** dont les objectifs sont principalement : i-) d'accroître l'accès des populations urbaines et rurales à des installations d'assainissement améliorées et ; ii-) d'assurer la fiabilité et l'efficacité, la durabilité financière et environnementale et l'acceptabilité par les budgets des ménages et du Gouvernement du service (MINEE, 2011).
- A cela, s'ajoutent la lettre de politique sectorielle de l'hydraulique urbaine de 2007 et la lettre de politique d'approvisionnement en eau potable et assainissement en milieu rural qui décrivent les principales orientations du Gouvernement en matière d'approvisionnement en eau potable. Les politiques sont mentionnées à des degrés variables dans ces différents documents. Aussi, la Politique nationale d'hygiène, le Plan national de lavage des mains avec de l'eau et du savon et la Stratégie Nationale d'Assainissement Total Piloté par les Communautés sont-ils en cours de développement. Quant au cadre législatif et réglementaire, il se fonde sur les textes suivants :
- **La loi n° 98/005 du 14 avril 1998** portant régime de l'eau au Cameroun consacre officiellement le recours aux systèmes alternatifs d'approvisionnement en eau (puits particuliers, sources et forages, citernes de stockage), en l'absence d'une distribution publique d'eau potable. La loi et son Décret 493/2005 du 31 décembre 2005 fixant les modalités de délégation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement liquide en milieu urbain et périurbain sont des dispositions qui constituent des bases sur lesquelles toute action relative à l'eau

en milieu scolaire trouve son fondement juridique.

- **La loi n° 64/LF/23 du 13 novembre 1964** portant protection de la santé publique définit le cadre juridique de toute action en matière de santé publique et, par ricochet, la santé en milieu scolaire. Les écoles faisant partie des lieux publics.
- **La loi n° 2004/17 du 22 juillet 2004 d'Orientation de la Décentralisation et la Loi n°2004/18 du 22 juillet 2004** fixant les règles applicables aux communes : cadres juridiques communaux nécessaires à l'implication des communes dans la promotion de l'AEPHA dans les écoles.
- **La loi n° 2004/019 du 22 juillet 2004** fixant les règles applicables aux régions. C'est la base juridique sur laquelle se base le rôle important conféré aux régions dans le cadre de suivi de la mise en œuvre de la stratégie.
- **Le Décret 493/2005 du 31 décembre 2005** fixant les modalités de délégation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement liquide en milieu urbain et périurbain.

2.2.1 Principaux acteurs de la gestion de l'AEPHA dans les écoles

La mise en œuvre des interventions AEPHA dans les écoles est multisectorielle et la responsabilité est partagée entre le MINEDUB, le MINEE et le MINSANTE. L'ancrage institutionnel existant ne définit pas clairement les rôles et responsabilités en matière d'AEPHA en milieu scolaire. Le MINEDUB a un point focal AEPHA qui, en parallèle à ses attributions, facilite le plaidoyer, la planification et la mise en œuvre des activités et ce, en collaboration avec les Délégués Régionaux et Départementaux de l'Education de Base.

Le MINEE et le MINSANTE, par le biais de leurs services déconcentrés, apportent une assistance technique particulièrement au MINEDUB en ce qui concerne la construction et l'inspection périodique des ouvrages d'AEPHA, le suivi de la qualité de l'eau et des aliments, la gestion des déchets solides, la protection de la santé des élèves, la sensibilisation et le renforcement de capacités (y compris la formation des enseignants et la revue des modules scolaires) en vue de la promotion de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement.

Les autres acteurs impliqués dans la fourniture de services d'AEPHA en milieu scolaire sont les collectivités territoriales décentralisées, les Associations de Parents d'Elèves et des Enseignants (APEE), les ONG et autres organisations de la société civile, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

La mise en œuvre des actions AEPHA en milieu scolaire est confrontée à des contraintes d'ordre institutionnel, technique et financier. La principale contrainte institutionnelle réside dans la multiplicité des acteurs d'une part, l'absence ou la faible coordination des interventions d'autre part. Le MINEDUB, qui doit coordonner les interventions en collaboration avec le MINEE et le MINSANTE, n'a pas les capacités et les outils requis (outils programmatiques, ressources humaines, financières et techniques) pour le faire efficacement.

2.3 Problématique de l'accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement dans les écoles

Le taux global de couverture d'approvisionnement en eau potable dans les villes où la Camerounaise des Eaux (CDE) est présente est estimé à 77% dont seulement 29% de connections individuelles (Gouvernement du Cameroun, 2009). Le reste de la population non desservie se contente de l'eau souvent non potable qui provient des sources, des puits ou d'autres cours d'eau. En milieu rural, le taux d'accès à l'eau potable était estimé à 50% en 2011 (Multiple Index Cluster Survey -MISC-, 2012). Le niveau d'investissements ne suit pas l'évolution de la demande. A cela s'ajoute un système médiocre de maintenance des infrastructures et des équipements. Il convient de relever que ces taux moyens d'accès à l'eau potable au niveau national cachent d'importantes disparités régionales. Ces taux varient entre 53% au Nord à 74% au Centre (MISC, 2012).

Il n'existe pas un mécanisme de suivi, de collecte et de gestion des données et informations sur l'accès aux services d'AEPHA en milieu scolaire au Cameroun. Les rares données disponibles sont éparpillées (discontinuité dans le temps et dans l'espace, formats, variabilité des types d'information) et difficiles à exploiter.

Les enquêtes sur le terrain, l'analyse des questionnaires et la revue documentaire ont permis de collecter les informations qualitatives utilisées dans ce document pour l'état des lieux de l'AEPHA en milieu scolaire.

L'accès aux services d'assainissement représente un défi aussi important que celui de l'eau potable. En effet, il existe également un grand déficit entre les besoins requis et les services d'assainissement assurés, l'accès à un dispositif adéquat d'évacuation des excréments étant faible. Le taux de couverture nationale en services d'assainissement est estimé à 17% dans les grands centres urbains, à une moyenne de 13% dans les villes secondaires et 13,5% en milieu rural.

2.3.1 Accès à l'eau potable dans les écoles

Selon le rapport d'état du système éducatif national élaboré en 2013, un tiers des écoles du pays (dont 51 % en milieu urbain) est pourvue de source d'approvisionnement en eau potable (RESEN, 2013) alors que les statistiques du MINEDUB pour la période 2013-2014 indiquent un taux de couverture des écoles en eau potable de 39% (MINEDUB, 2014).

Le système d'approvisionnement en eau potable dans les écoles primaires publiques varie selon qu'on est en milieu urbain ou en milieu rural. En milieu urbain, les écoles sont pour la plupart

connectées au réseau d'approvisionnement en eau potable de la Camerounaise des Eaux. Par contre, en milieu rural, plusieurs établissements scolaires n'ont pas accès à un système d'approvisionnement en eau potable dans l'enceinte ou à proximité de l'école. Le tableau 1 présente les statistiques de l'enquête sur l'approvisionnement en eau potable des écoles des régions de l'Est, de l'Adamaoua, du Nord et l'Extrême Nord réalisée en 2011 par l'Institut National de Statistique (2012). Les taux de couverture dans ces régions sont faibles et varient entre 21,4 et 26,3%.

En milieu rural et dans la Zone d'Education Prioritaire (ZEP), l'approvisionnement est assuré par les forages et les puits traditionnels parfois non couverts. Ces sources sont situées soit dans l'enceinte de l'école ou très éloignées de l'école. Dans le cas où les sources sont éloignées, les élèves font des corvées d'eau en utilisant des bidons de 5 à 20 litres pour faire parvenir l'eau à l'école. Dans les salles de classe, les postes d'eau sont cruellement défaut. Là où cela existe, les précautions ne sont pas prises pour protéger l'eau (les seaux, bidons, jarres, canaris ne sont pas toujours couverts).

La situation est différente dans les écoles où il y a des branchements CDE, les élèves et les enseignants se ravitaillent directement au niveau des robinets. Dans d'autres cas, les élèves et les enseignants viennent de la maison avec leur eau de boisson dans des bouteilles en plastique ou des gourdes.

Tableau 1 : Pourcentage d'écoles primaires disposant de sources d'approvisionnement en eau par région

Région	Sources d'approvisionnement en eau					
	Ecoles primaires	CDE	Puits	Forages	Marigots	Sources
Adamaoua	21,4	5,0	2,8	9	4,0	1,0
Est	24,2	3,4	2,2	10,2	4,8	3,7
Extrême Nord	24,7	4,8	8,8	8,8	3,0	0,5
Nord	26,3	4,8	7,9	11,1	2,4	0,4

Source : Institut National de Statistique, 2012.

La qualité de l'eau n'est souvent pas assurée (eau non traitée lorsqu'elle provient d'une source non potable, contenants non protégés, puits non couverts) ; ce qui expose les enseignants et les élèves à des maladies d'origine hydrique.

Plusieurs Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et ONG dont UNICEF, UNHCR, SNV, Plan Cameroon, Counterpart International sont actifs sur la question de l'accès des écoles à l'eau potable. Malgré tous les investissements des dernières années, de grands efforts restent à faire pour relever le défi de l'approvisionnement des écoles en eau potable.

2.3.2 Accès aux infrastructures d'assainissement de base et d'hygiène dans les écoles

Selon le RESEN (2013) et les statistiques du MINEDUB pour la période 2013-2014 (MINEDUB, 2014), 43% des écoles possèdent des latrines et des ouvrages d'élimination des excréta les plus courantes dans le pays. Cependant, 36 % des écoles en milieu urbain n'en possèdent pas. Il n'existe pas d'urinoirs dans les écoles, d'où l'engorgement observé de l'utilisation des latrines. La défécation à l'air libre reste le moyen le plus fréquent utilisé pour se mettre à l'aise. Les premières générations d'écoles, dans la plupart des cas, étaient construites sans latrines. Par la suite, une réflexion avait été menée par le MINEDUB pour pallier cette insuffisance et avec les actions menées par les ONG et les partenaires grâce à des programmes ou des projets, les latrines sont désormais intégrées dans les plans de construction, extension et réhabilitation des écoles. Cependant, une bonne partie des écoles disposant de latrines ne bénéficie pas continuellement d'un approvisionnement en eau et/ou de source d'approvisionnement en eau. Dans certaines écoles, la crainte d'une mauvaise utilisation de ces ouvrages par les apprenants fait que les chefs d'établissement les ferment et ils sont alors inutilisés au détriment des élèves qui vont déféquer à l'air libre.

Là où des latrines existent, elles sont en nombre insuffisant par rapport aux besoins des usagers des écoles. Dans certaines écoles, les latrines sont prises d'assaut par les populations environnantes. Les latrines dont disposent les

écoles sont pour la plupart de type traditionnel et les excréta ne sont pas vidangées à temps ou pas du tout. Les latrines de type amélioré ou VIP sont rares.

Dans la majorité des cas, surtout en zone rurale, ces latrines ne sont pas sécurisées par des portes ; ou s'il y a des portes, elles ne sont pas en état pour assurer la sécurité surtout des filles et des enseignantes. La superstructure des latrines est généralement faite en matériaux provisoires, ce qui ne la rend pas pérenne. Plus de deux latrines sur trois dans les écoles primaires sont mal entretenues. Ceci explique la présence d'excréta, de papier anal, de mouches et d'odeur dans les cabines. Les alentours des modules de latrines sont souvent malpropres (jonchés d'ordures et de broussailles). Le mauvais entretien des latrines est dû à l'absence ou au dysfonctionnement des dispositifs mis en place dans les écoles pour l'entretien des latrines.

Les cours des écoles et les salles de classe sont généralement propres grâce à un système de nettoyage systématique instauré dans toutes les écoles. Toutefois, l'élimination des déchets solides ménagers (DSM) et des eaux usées se fait par des méthodes traditionnelles. Les DSM sont soit accumulés dans l'arrière-cour, soit dans un coin de la cour pour être ensuite brûlés, à l'air libre. Ou bien, ils sont simplement enfouis de façon anarchique. Néanmoins, certaines écoles urbaines bénéficient de dotations en bacs à ordures et de services de collecte des municipalités. Quant aux eaux usées, elles sont simplement rejetées dans la nature sans aucune précaution, encore moins un traitement.

D'une manière générale, les écoles, surtout celles qui sont en milieu rural ne disposent pas de dispositif de lavage des mains et la pratique de l'hygiène est sujette à caution. C'est l'une des raisons pour lesquelles le problème de lavage des mains se pose donc avec acuité, car les élèves et les enseignants ne pratiquent pas le lavage des mains systématique après les moments critiques (le passage aux toilettes, le sport, les jeux et d'autres activités récréatives).

Les premières générations de latrines construites dans les écoles ne sont pas équipées de dispositifs de lavage des mains alors que les nouveaux modèles de latrines institutionnelles construites dans les écoles en sont systématiquement

équipés. Mais la plupart des lave-mains ne sont pas fonctionnels pour plusieurs raisons : la non mise en service des dispositifs construits, le manque d'eau, de savon ou de cendre, les pannes de robinet, le manque d'initiative des directeurs d'écoles, l'insuffisance de ressources financières pour assurer le fonctionnement et la maintenance ou encore la mauvaise utilisation par les élèves et le vandalisme des populations riveraines des écoles.

La plupart des latrines affectées aux élèves ne sont ni sexo-spécifiques, ni équipées de dispositifs adaptés aux handicapés et celles-ci prennent peu en compte les âges des élèves notamment la petite enfance. Ces insuffisances dans la conception des latrines n'encouragent pas les filles à l'âge de la puberté à les utiliser en période des menstrues, ni les plus jeunes à les utiliser, car ils ont peur des trous. De ce fait, il y a la prolifération de la défécation à l'air libre et l'absentéisme des filles pendant leurs périodes menstruelles.

Quant aux cantines scolaires, leur fréquence est très faible (3,5 % des écoles au niveau national), sachant que la proportion des écoles qui en sont dotées est plus grande dans les régions de l'Adamaoua, du Nord et de l'Extrême-Nord ; la présence d'une cantine ne concerne cependant alors que 6 à 8 % des écoles dans ces régions (RESEN, 2013).

2.3.3 Accès aux infrastructures AEPHA dans les écoles des ZEP

Dans le cadre du Programme de Coopération Gouvernement du Cameroun-UNICEF, un système de suivi des indicateurs-clés dans les écoles des ZEP des régions de l'Adamaoua, de l'Est, du Nord et de l'Extrême Nord a été développé et est continuellement mis à jour. Le tableau 2 (précisément l'annexe 4) présente, pour les départements (respectivement les arrondissements) de chacune de ces régions, le

Tableau 2 : Accès à l'eau et aux latrines dans les écoles des départements des régions de l'Adamaoua, de l'Est, du Nord et de l'Extrême Nord

Régions	Départements	Nombre écoles	% écoles avec accès à l'eau	Ratio élèves-latrines
Adamaoua	DJEREM	107	5%	160
	FARO ET DEO	112	10%	136
	MAYO BANYO	197	4%	279
	MBERE	135	12%	224
	VINA	288	8%	195
Est	BOUMBA ET NGOKO	142	5%	198
	HAUT NYONG	310	15%	116
	KADEY	210	12%	211
	LOM ET DJEREM	205	26%	134
Extrême nord	DIAMARE	327	18%	246
	LOGONE ET CHARI	337	24%	306
	MAYO DANAY	441	40%	355
	MAYO KANI	352	24%	352
	MAYO SAVA	181	13%	436
	MAYO TSANAGA	411	16%	349
Nord	BENOUE	521	24%	257
	FARO	100	17%	382
	MAYO LOUTI	315	16%	318
	MAYO REY	302	13%	453
Grand Total		4993	18%	259

Source : Données MINEDUB 2014.

pourcentage d'écoles ayant accès à l'eau et le ratio nombre d'élèves/latrine. Sur environ 5000 écoles, 18% seulement disposent de sources d'eau et le ratio moyen du nombre d'élèves par latrine est de 259. Ce ratio varie entre 116 et 436 d'un département à un autre et est largement en deçà des standards bien connus ; même ceux recommandés pour les situations d'urgence (base de données du MINEDUB, 2014).

De même, les visites de terrain et l'analyse des fiches d'enquêtes révèlent que 62% des sources d'eau dans les écoles de l'échantillon sont des puits traditionnels. Ce qui constitue un risque non négligeable pour ce qui est de la potabilité de l'eau consommée par les élèves. Aussi, les méthodes de potabilisation sont-ils soit méconnues soit non appliquées par manque de moyens logistiques. Aussi, les latrines de ces écoles ne sont-ils pas de type amélioré et le dispositif de lavage des mains fait cruellement défaut.

2.4 Education à l'Eau, l'Hygiène et l'Assainissement dans les écoles au niveau national

2.4.1 Intégration de l'éducation à l'eau, l'hygiène et à l'assainissement dans les curricula

Au Cameroun, les programmes d'études dispensés dans les écoles primaires n'ont pas prévu de champs de formation spécifiques à l'eau, l'hygiène et l'assainissement. Toutefois, ces notions se retrouvent dans la plupart des champs de formation à cause de l'interdisciplinarité qu'impose l'approche par compétences. Ainsi, les questions de l'eau, l'hygiène et l'assainissement se retrouvent dans des champs de formation ci-après : Education à la santé, Education à l'environnement, Sciences. Les thèmes développés sont assez variés. Ils portent entre autres sur les maladies causées par le manque d'hygiène, le lavage des mains avant et après le repas, après les toilettes, l'hygiène corporelle et vestimentaire, la protection des aliments, l'environnement naturel et les problèmes environnementaux, la propreté de l'école et ses environs immédiats, etc. Les supports pédagogiques utilisés à cet effet sont les programmes scolaires, les gravures et affiches,

les livres et textes de lecture, les documents de référence.

L'éducation à l'eau, l'hygiène et l'assainissement se fait également à travers la sensibilisation de la communauté éducative (réunions des gouvernements des enfants, des APEE, des AME et causeries éducatives, le suivi des écoles par les points focaux AEPHA du MINEDUB). Des ONG partenaires contribuent également à la sensibilisation et à la mise en place des structures d'AEPHA dans les écoles, telles que, PLAN Cameroon, COUNTERPART International, tout comme le secteur privé à travers la Fondation MTN. La sensibilisation se fait également lors des rassemblements à l'école ou par des affiches murales dans les salles de classe et dans la cour, sur les murs des latrines.

La question de l'éducation à l'hygiène menstruelle reste en général taboue dans les ZEP. Les causes sont multiples : les croyances et pratiques religieuses, la culture et l'ignorance. Cependant, grâce à l'ouverture faite par les enseignants dans les classes pour parler de ce sujet, les filles semblent de plus en plus libérées et exigent qu'elles bénéficient des causeries éducatives régulières. Il en est de même pour les enseignantes. Pour une meilleure hygiène menstruelle, les filles doivent se sentir sécurisées à l'école, à travers d'une part, des toilettes sexo-spécifiques et, d'autre part, la mise à disposition des kits de toilettes appropriés (serviettes hygiéniques, papier hygiénique, linge si possible, savon) et d'un centre de santé au sein ou à proximité pour aider les filles à gérer les cas de règles douloureuses. Les difficultés rencontrées par les écoles en matière d'éducation à l'hygiène et l'assainissement sont multiples :

- l'insuffisance de formation des enseignants sur les notions d'hygiène et d'assainissement ;
- l'insuffisance d'encadrement des enseignants ;
- l'insuffisance ou le manque de supports didactiques (images, manuels, guides) ;
- l'insuffisance d'infrastructures et d'équipements adéquats pour l'application des bonnes pratiques (latrines, dispositif de lavage des mains, urinoirs, poubelles, puits perdus/puisards, etc.) ;
- l'insuffisance de ressources financières notamment pour assurer le nettoyage régulier et assurer le fonctionnement des ouvrages et

équipements (savon, produits de désinfection, seau, brosse, etc.) ;

- manque de suivi et d'accompagnement des élèves en milieu extra-scolaire dû au déficit d'information et de sensibilisation des parents d'élèves sur l'application des bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement ;
- l'incivisme et le vandalisme des populations riveraines sur les infrastructures et équipements d'hygiène et d'assainissement en milieu scolaire.

A part les moyens fournis par les partenaires (quelques kits), le MINEDUB ne met pas à la disposition des écoles les moyens requis pour l'éducation spécifique de l'AEPHA. Cette situation est d'autant plus déplorable que les sensibilisations faites dans les écoles en matière d'hygiène et d'assainissement ne sont pas toujours accompagnées par le matériel adéquat pouvant permettre aux élèves de mettre convenablement en pratique les informations reçues. Les Ministères sectoriels intervenant dans l'AEPHA dans les écoles ne disposent pas non plus de cadre stratégique, ni de moyens suffisants pour doter les écoles de matériels. Néanmoins, dans le cadre de la collaboration interministérielle, le MINSANTE intervient dans l'éducation à l'hygiène dans les écoles. Cette intervention se fait à travers ;

- le renforcement de capacités des enseignants sur l'éducation à l'hygiène des élèves à travers son implication dans la revue du curricula des formations des élèves, pour y intégrer ces aspects ;
- l'inspection périodique (mais pas régulière) des infrastructures d'assainissement à savoir : latrines, les dispositifs de lavage des mains ;
- l'élaboration et les diffusion des messages et outils de sensibilisation sur les mesures de lutte contre les maladies.

Il n'existe aucune disposition particulière de suivi-évaluation de l'AEPHA dans les écoles. Les acteurs de la chaîne de supervision pédagogique du MINEDUB (en occurrence les Inspecteurs Nationaux, Régionaux de Pédagogie, les Conseillers pédagogiques, les Inspecteurs d'Arrondissement de l'Education de Base, et les Points Focaux AEPHA) à qui revient cette tâche, ne disposent pas d'un cahier de charges précis à ce sujet.

2.5 Synthèse des problèmes d'accès aux services d'AEPHA dans les écoles

L'éducation à l'hygiène et à la santé au Cameroun a une base juridique, et il existe une volonté politique d'intégrer cette dimension à l'école. Mais il faut noter que le développement de l'AEPHA dans les écoles bat encore de l'aile ; et ce, à cause de plusieurs raisons qui sont d'ordre institutionnel, organisationnel et fonctionnel.

Le récapitulatif des constats faits en milieu scolaire au Cameroun, notamment dans les écoles primaires des ZEP permet de conclure que les conditions d'eau, d'hygiène et d'assainissement sont peu conformes aux normes et standards recommandés par l'OMS et l'UNICEF (voir encadré 2) :

- la plupart des écoles en milieu rural n'ont pas accès à un point d'eau potable. Lorsqu'il en existe, parfois il n'est pas à proximité de l'école. Aussi, l'eau de boisson n'est pas protégée contre la contamination au cours du transport et du stockage ;
- l'accès des élèves aux latrines adéquates est insuffisant ;
- les latrines existant ne connaissent pas une utilisation conforme aux règles d'hygiène et sont mal entretenues ;
- la plupart des écoles manque de dispositifs appropriés et fonctionnels pour le lavage des mains ;
- les déchets solides ménagers et les eaux usées sont mal gérés ;
- les questions de l'eau de l'hygiène et de l'assainissement sont prises en compte dans plusieurs champs de formation dans les écoles. Mais, l'éducation à l'hygiène en milieu scolaire qui existe pourtant dans les programmes officiels, met plus d'accent dans l'enseignement théorique que pratique pour plusieurs raisons dont l'insuffisance de formation et d'encadrement des enseignants sur les notions d'hygiène et d'assainissement, le manque de supports didactiques et de motivation.

Encadré 2 : Standards associés au programme Eau, Hygiène et Assainissement en milieu scolaire

Une école dotée d'un programme Eau, Hygiène et Assainissement (AEPHA) adéquat est :

- une école qui possède en même temps un système d'eau fiable pouvant fournir suffisamment d'eau pour subvenir à tous les besoins de l'école en particulier pour le lavage des mains et la boisson ;
- une école qui a un nombre suffisant de toilettes accessibles, privées, sûres, propres et séparées pour les garçons, les filles et les enseignants. Les toilettes doivent être adaptées aux besoins de tous les élèves y compris des petits enfants, des jeunes filles qui ont atteint l'âge de la puberté et des enfants handicapés ;
- une école qui a aménagé plusieurs points de lavage des mains, y compris à proximité des toilettes afin de faciliter et d'encourager les élèves à se laver les mains après avoir utilisé ces dernières ;
- l'éducation en matière d'hygiène doit également faire partie du programme éducatif afin d'inculquer aux élèves les bonnes connaissances et pratiques d'hygiène et les encourager à transmettre ces connaissances à leurs familles et leurs communautés.

Source : UNICEF, avril 2011.

La situation est différente en milieu urbain où les écoles ont plus de facilités d'accès au réseau d'approvisionnement en eau potable et à un service de pré-collecte des déchets solides ménagers. Toutefois, l'important effectif d'élèves qu'hébergent les écoles amène à se préoccuper du sous équipement de ces écoles en installations sanitaires.

2.6 Forces, faiblesses, opportunités et menaces de l'AEPHA dans les écoles

Le tableau 3 présente la synthèse des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la mise en œuvre des initiatives d'approvisionnement en eau potable, l'hygiène et l'assainissement dans les écoles du Cameroun. Cette synthèse est issue de l'analyse de l'état des lieux (dépouillement des fiches d'enquêtes, discussions avec divers acteurs et revue documentaire)

Tableau 3 : Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces de la mise en œuvre de l'AEPHA dans les écoles

Forces	Faiblesses
• Programmes scolaires en vigueur prenant en compte l'hygiène et l'assainissement • Dispositif AEPHA existant dans certaines écoles • Disponibilité des Ressources humaines (corps enseignants, parents d'élèves et autres associations) • Prise de conscience accrue des élèves et des enseignants de l'importance de l'AEPHA • Existence d'une collaboration entre les ministères sectoriels MINEDUB, MINEE et MINSANTE au niveau central	Conditions matérielles insuffisantes pour l'application des bonnes pratiques : • insuffisance des points d'eau potable dans les écoles, des latrines sexo et handi-spécifiques, de dispositifs de lavage de mains, de points d'eau fonctionnels, • manque de kits d'hygiène dans les écoles et d'équipements de gestion des déchets solides et liquides • Ressources financières insuffisantes affectées à l'entretien et à la réhabilitation des ouvrages et équipements • Insuffisance de la législation • Absence de collaboration entre les services déconcentrés des Ministères sectoriels • Faible coordination des actions menées par les structures responsables de l'AEPHA dans les écoles • Faible implication des communes dans le processus AEPHA dans les écoles (programmation, planification, financement, mise en œuvre et suivi-évaluation) • Faible implication et abus des communautés riveraines des écoles • Manque de clôture dans certaines écoles • Manque d'information et de sensibilisation des parents d'élèves sur l'application des bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement • Non-prise en charge de l'hygiène et l'assainissement par plusieurs champs de formation (absence de curricula) • Manque de formation des enseignants sur les notions d'AEPHA. Cette discipline n'étant pas prise en compte dans leurs curricula de formation • Insuffisance d'encadrement des enseignants et des élèves sur les notions d'AEPHA • Non-effectivité du suivi-appui-conseil au niveau du corps de contrôle (Conseillers Pédagogiques).
Opportunités	Menaces
• Volonté politique • Existence d'un arrêté du Premier Ministre portant création du comité national AEPHA • Existence des structures de gouvernance des enfants en matière d'AEPHA • Existence de PTF dans le secteur AEPHA en appui au MINEDUB • Existence de Programmes/Projets d'AEPHA	• Vandalisme des communautés riveraines sur les infrastructures et équipements d'hygiène et d'assainissement en milieu scolaire • Aléas climatiques et destruction des infrastructures • Pesanteurs socio-culturelles qui pèsent sur l'éducation à l'hygiène menstruelle • Faible collaboration Ecole/famille.

2.7 Enjeux et Défis

La promotion des bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement et leur appropriation par les groupes les plus vulnérables que sont les élèves, constituent un impératif majeur au regard des nombreux cas de maladies liées au manque d'hygiène et d'assainissement en milieu scolaire.

De l'analyse de l'état des lieux de l'AEPHA en milieu scolaire et de l'évaluation de la mise en œuvre des initiatives d'éducation à l'hygiène, il ressort que les principaux défis à relever pour une promotion efficace de l'AEPHA dans les écoles primaires sont :

- la prise en compte accrue de l'hygiène et de l'assainissement dans les programmes scolaires ;
- la participation effective des partenaires techniques et sociaux aux activités d'éducation à l'AEPHA à l'école :
 - la coopération entre les acteurs (MINEDUB, MINEE, MINSANTE, PTF, Collectivités Locales Décentralisées, ONG Internationales, APEE, AME, ONU Femmes, Sight Savers) aux niveaux national, régional et local ;
 - l'implication réelle des autorités décentralisées en qualité de maîtres d'œuvre des actions d'amélioration de l'hygiène et de l'assainissement au niveau local ;
 - l'engagement du corps de contrôle du MINEDUB à apporter un appui administratif et technique pour le déroulement des activités pédagogiques prenant en compte l'eau, l'hygiène et la santé ;
 - le renforcement des capacités des enseignants pour leur permettre d'assurer un meilleur encadrement des élèves ;
 - l'engagement des parents d'élèves à accompagner les activités par des soutiens en nature et/ou en espèces ;
 - les rencontres d'appui-conseils aux maîtres au profit des apprenants en vue du bon fonctionnement des différents espaces prévus pour eux à l'école (les Clubs des Enfants Avocats de l'Eau, les Gouvernements des Enfants, les Clubs des filles etc.), leur investissement pour l'utilisation et l'entretien des infrastructures d'eau et d'assainissement, et le relais au sein des communautés.
- l'amélioration des installations d'eau et d'équipements sanitaires en état de fonctionner (latrines-lave-mains tels que le Tippy Tap³, matériels d'évacuation des eaux usées et des déchets solides ménagers) devant permettre aux élèves de mettre en pratique les connaissances acquises ;
- l'amélioration de la collaboration entre l'école et la communauté sur les questions d'eau, d'hygiène et d'assainissement

2.8 Goulots d'étranglements, solutions et actions prioritaires

Suite à l'analyse FFOM, les goulots d'étranglement au développement de l'AEPHA dans les écoles identifiées sont consignés dans le tableau 4. En réponse aux goulots d'étranglement identifiés, les actions prioritaires à entreprendre se résument comme suit :

- le plaidoyer à l'endroit des décideurs du MINEDUB pour la révision des curricula en vue de l'intégration des questions liées à l'AEPHA dans les programmes d'études à l'école primaire ;
- la dotation ou la réhabilitation des établissements scolaires en ouvrages d'AEPHA (points d'eau potable, latrines et dispositifs de lavage des mains selon les standards et normes recommandées) ;
- le renforcement des capacités des enseignants en matière d'AEPHA ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un mécanisme de suivi-évaluation des actions d'AEPHA dans les écoles ;
- la mise en place de cadre de collaboration entre acteurs du secteur aux niveaux déconcentré et local ;
- le développement d'un plan de communication pour un changement de comportement dans les écoles et dans les communautés ;
- l'adoption du document de stratégie AEPHA dans les écoles par les autorités compétentes ;
- la recherche de financements pour la mise en œuvre de la stratégie.

3 Tippy Tap : Dispositif de lavage des mains, facile à réaliser par les élèves, à partir de matériels locaux.

Tableau 4 : Goulots d'étranglement et actions prioritaires

Goulots d'étranglement	Conséquences	Solutions envisagées
Insuffisance et parfois manque des ouvrages d'AEPHA (points d'eau, latrines, dispositifs de lavage des mains).	- Impossibilité d'application des bonnes pratiques. - Absentéisme des filles ; ce qui accentue la disparité des taux de fréquentation entre les filles et les garçons dans les écoles.	Dotation des établissements scolaires d'ouvrages d'AEPHA selon les standards.
Insuffisance ou absence de ressources matérielles et financières affectées aux écoles pour la mise en œuvre de l'AEPHA dans les normes.	Impossibilité d'éduquer les élèves aux bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement.	Plaidoyer à l'endroit des décideurs du secteur de l'éducation pour que des dispositions soient prises en la matière afin de donner les moyens adéquats aux écoles.
Insuffisance de ressources humaines qualifiées ou aptes à mettre en œuvre l'AEPHA dans les Ecoles.	Difficultés dans la mise en œuvre de l'AEPHA dans les écoles.	Révision des curricula d'enseignement et formation des enseignants.
Faible implication des communes dans le processus AEPHA dans les écoles.	Insuffisance de la relation école-communauté.	Renforcement des communes pour une meilleure prise en compte des questions d'AEPHA dans les écoles dans leur plan de développement
Absence d'un cadre de collaboration entre les acteurs déconcentrés.	Absence de coordination des actions menées par les différents acteurs.	Mise en place d'un mécanisme de collaboration entre les acteurs des secteurs de l'eau, l'éducation et la santé au niveau déconcentrés.
Faible coordination des actions menées par les structures responsables de l'AEPHA dans les écoles.	Absence de synergie d'actions dans tout ce qui est fait dans les écoles par les acteurs différents ainsi que les partenaires techniques et financiers.	Mise en place d'un cadre de collaboration entre les partenaires techniques et financiers et les partenaires des écoles.
Absence de cadres et de mécanismes de suivi des actions d'AEPHA dans les écoles.	Non-atteinte des objectifs liés au développement de l'AEPHA dans les écoles.	Elaboration et mise en œuvre de mécanismes de suivi-évaluation des actions d'AEPHA dans les écoles.



3.

Stratégie pour le développement de l'AEPHA dans les écoles



3.1 Vision, principes, objectifs et résultats attendus

3.1.1 Vision

A ce jour, le Cameroun ne dispose pas encore d'une vision du secteur de l'AEPHA clairement exprimée et endossée par le Gouvernement. Toutefois, pour renforcer et asseoir durablement le développement économique, le Gouvernement a élaboré un document de vision partagée du développement au Cameroun à l'horizon 2035 qui s'intitule « Le Cameroun, un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité ». Cette volonté de devenir un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité intègre quatre objectifs généraux à savoir : i-) réduire la pauvreté à un niveau socialement acceptable, ii-) devenir un pays à revenu intermédiaire, iii-) atteindre le stade de nouveau pays industrialisé et, iv-) renforcer l'unité nationale et consolider le processus démocratique.

La vision proposée dans le cadre de la présente stratégie est une déclinaison et une adaptation des orientations de cette vision de développement national au contexte particulier de l'approvisionnement en eau potable, hygiène et assainissement en milieu scolaire. Cette vision se définit comme suit : « **faire de l'école un cadre de promotion de l'émergence et du bien-être de l'enfant à travers un accès équitable et durable aux services d'approvisionnement en eau potable, d'hygiène et d'assainissement** ».

Cette vision a été définie par les acteurs de l'AEPHA en milieu scolaire lors des différentes rencontres et notamment au cours de l'atelier de restitution des principales conclusions de l'état des lieux organisé en juillet 2015 par le MINEDUB avec l'appui de l'UNICEF. Elle met l'accent sur le rôle et l'importance de l'AEPHA dans le système éducatif au Cameroun et se fonde sur les grandes orientations de développement adoptées par le Gouvernement à travers des documents de politique et de stratégie de référence.

La définition d'une telle vision se justifie par les multiples bénéfices de l'accès aux services d'AEPHA dans les écoles à savoir :

- l'amélioration de la santé des enfants grâce à la réduction drastique de la transmission de maladies, élément essentiel de prévention des épidémies ;
- l'accroissement de la fréquentation scolaire et le développement cognitif par l'implantation d'un environnement d'apprentissage sain et favorable à une meilleure performance des élèves ;
- la transformation des enfants en agents de changement de comportement en termes d'hygiène et de promotion de bonnes pratiques au sein de leurs familles et communautés ;
- la prise en compte de la dignité et de la sécurité en particulier pour les filles et les personnes vivant avec un handicap.

3.1.2 Principes

Les principes énumérés ci-dessous définissent le cadre dans lequel le Gouvernement du Cameroun et ses principaux partenaires au développement doivent s'exprimer dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Promotion de l'Approvisionnement en eau potable, de l'Hygiène et de l'Assainissement en milieu scolaire. Ils sont basés sur les conventions internationales, les lois, politiques et directives nationales. Ces principes généraux sont :

- **Le leadership du Gouvernement** : en tant que principal responsable de l'accès aux services d'AEPHA en milieu scolaire, le MINEDUB doit en assurer le leadership et élaborer le cadre politique requis pour la planification, la coordination et la mise en œuvre des interventions AEPHA dans les écoles.
- **L'approche multisectorielle** : compte tenu de la nature multidimensionnelle des questions relatives à l'AEPHA, il doit y avoir une approche multisectorielle principalement entre les Ministères chargés de l'éducation de base, de l'eau, de la santé, les partenaires au développement, le secteur privé, les organisations de la société civile, les communes et communautés.
- **L'accès aux services d'approvisionnement en eau potable, d'hygiène et d'assainissement** : chaque enfant, y compris les enfants dans des situations d'urgence, a un droit d'accès à l'eau potable et à un assainissement adéquat. La fourniture de services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement doit être

accompagnée de l'éducation et la promotion de l'hygiène.

- **L'accès aux services de santé et de nutrition** : chaque enfant, y compris les enfants dans des situations d'urgence, a le droit à des services de santé et de nutrition de qualité. Les établissements scolaires doivent contribuer à l'atteinte de cet objectif en partenariat avec les communautés. L'accès aux services de santé et de nutrition doit spécialement tenir compte des enfants pauvres et vulnérables.
- **L'accès à l'éducation** : chaque enfant, y compris les enfants dans des situations d'urgence, a droit à une éducation de qualité. L'accès à l'éducation doit continuellement être facilité pour les groupes vulnérables.
- **L'accès à l'information** : chaque enfant, y compris les enfants dans des situations d'urgence, doit avoir accès à des informations et connaissances pertinentes sur l'eau, l'hygiène et l'assainissement. Ces informations et connaissances doivent tenir compte de leur âge, sexe, culture, langue et contexte.
- **L'intimité et la confidentialité** : chaque enfant, y compris les enfants dans des situations d'urgence, a le droit à la vie privée et la confidentialité en ce qui concerne sa santé. L'état de santé de l'enfant ne doit pas être divulgué à d'autres enfants sans le consentement de l'enfant (ou celui de son tuteur légal). Les données médicales d'un enfant peuvent être consultées par les personnes habilitées (personnel de santé, parents et enseignants) dans le but de donner des conseils médicaux, de fournir le traitement approprié ou prévenir la propagation des maladies infectieuses.
- **L'égalité, l'équité et la non-discrimination** : les établissements d'enseignement doivent adopter des programmes d'AEPHA répondant aux besoins spécifiques des filles, enfants handicapés, orphelins et autres enfants vulnérables. Les enfants doivent avoir les mêmes droits, possibilités et responsabilités et doivent être protégés contre toute forme de discrimination.
- **La sécurité dans les écoles** : tous les établissements scolaires doivent assurer aux élèves, y compris les enfants dans des situations d'urgence, un environnement physique sécuritaire et accessible et un environnement psychosocial sûr. Ils doivent minimiser le risque de blessures et de

transmission physique de maladies en mettant en place des mesures de sécurité adéquates. Le harcèlement sexuel, l'abus et toute autre forme d'exploitation ne doivent pas être tolérés.

- **La sensibilité au genre** : la planification et la mise en œuvre de programmes AEPHA doivent être sensibles aux différents besoins des garçons et des filles.
- **Le partenariat** : des partenariats efficaces doivent être développés à toutes les étapes de la planification et de la mise en œuvre des programmes d'AEPHA, y compris les actions de plaidoyer et de mobilisation de ressources financières

3.1.3 Objectifs et résultats attendus de la stratégie

L'objectif à long terme la Stratégie Nationale de Promotion de l'AEPHA en milieu scolaire est de fournir aux élèves un environnement d'apprentissage sain qui facilite l'adoption de bonnes pratiques d'hygiène par ces derniers et, à travers eux, la communauté. La finalité est de prévenir les maladies liées au manque d'eau potable, d'hygiène et d'assainissement d'une part, et d'améliorer le taux d'achèvement scolaire des élèves et surtout des filles de l'autre. Par ailleurs, il s'agit aussi et surtout de parvenir à un changement de comportement durable en matière de gestion de l'eau et de la pratique de l'hygiène.

A cet objectif global sont associés trois objectifs spécifiques qui sont :

- le développement des connaissances et aptitudes des élèves en matière de bonnes pratiques d'hygiène, d'assainissement et, de conservation/utilisation de l'eau ;
- l'amélioration des conditions d'apprentissage à travers la construction d'infrastructures d'AEPHA et la promotion des bonnes pratiques d'hygiène en milieu scolaire ;
- le renforcement de la collaboration « école-communauté » afin de favoriser la continuité des bonnes pratiques d'AEPHA au sein des ménages auxquels les enfants appartiennent.

Les principaux résultats attendus de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Promotion de l'AEPHA dans les écoles et dont le cadre logique est présenté en annexe 5 sont :

- les enseignants dispensent des leçons sur les bonnes pratiques d'AEPHA en classe ;
- les élèves prennent activement part au processus visant à rendre et à garder leur école « Amie des enfants, Amie de l'hygiène » ;
- les conditions nécessaires à une hygiène améliorée et les infrastructures d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement sont disponibles et fonctionnelles conformément aux normes et standards ;
- les élèves, les enseignants ainsi que les parents d'élèves observent les pratiques essentielles d'hygiène ;
- les maladies liées au manque d'hygiène et d'assainissement sont réduites en milieu scolaire ;
- les filles bénéficient de services d'AEPHA préservant leur intimité et adaptées à leurs besoins surtout en période de menstruation.

3.2 Axes stratégiques

Pour atteindre les objectifs de la Stratégie Nationale de Promotion de l'AEPHA dans les écoles, un ensemble cohérent d'activités pédagogiques et de mesures favorisant la pratique d'hygiène et d'assainissement de base dans les écoles et leur environnement sera mis en œuvre. Les mesures sont ici définies comme un ensemble de conditions et d'installations d'AEPHA disponibles dans les écoles et un ensemble d'activités visant à promouvoir l'adoption de bonnes pratiques par les élèves, les enseignants et le personnel scolaire.

Les trois axes stratégiques suivants ont été identifiés pour la promotion de l'AEPHA en milieu scolaire au Cameroun à travers une approche interactive :

- la mise en place des facilités pour l'éducation à l'eau, l'hygiène et l'assainissement à grande échelle en milieu scolaire ;
- la création d'un environnement favorable aux bonnes pratiques d'approvisionnement en eau potable, d'hygiène et d'assainissement de base en milieu scolaire ;
- la promotion du label « Ecole Propre pour Tous ».

Ces trois axes stratégiques se justifient par l'identification des principaux problèmes relevés par l'état des lieux (y compris l'analyse des besoins) et l'évaluation de la mise en œuvre des actions d'approvisionnement en eau potable,

d'hygiène et d'assainissement en milieu scolaire au Cameroun. Ils ont également été suggérés sur la base de l'analyse de leur pertinence et des préoccupations des différents groupes d'acteurs impliqués dans le processus de l'élaboration de la stratégie.

3.2.1 Axe stratégique 1 : Mise en place des facilités pour l'éducation à l'eau, l'hygiène et l'assainissement à grande échelle en milieu scolaire

Les actions de cet axe stratégique se focaliseront sur le renforcement des enseignements en salle, la mise en œuvre des activités enfant à enfant, la création et le fonctionnement des clubs des enfants Avocats de l'Eau et les activités extrascolaires.

En ce qui concerne les enseignements proprement dits, les actions suivantes doivent être menées :

- la mise en place d'un cadre de concertation intersectoriel (santé, eau, éducation) chargé d'assurer l'intégration de la composante Eau, Hygiène, et Assainissement (AEPHA) dans les programmes d'études, la formation des enseignants et le système de suivi de l'éducation nationale ;
- l'actualisation des manuels de formation et des documents didactiques existants (programmes, guides infusés, modules de formation, manuels, affiches et autres supports pédagogiques) en intégrant la composante Eau Hygiène et Assainissement ;
- la formation, à grande échelle, des formateurs et des enseignants (formation initiale et formation continue) sur l'utilisation des guides, manuels et autres supports pédagogiques spécifiques à l'Eau, l'Hygiène et l'Assainissement ;
- l'accompagnement avec une logistique appropriée et appuyer techniquement de façon continue et permanente des écoles à travers la mise à disposition des guides et manuels, des supports de sensibilisation en milieu scolaire sur l'eau, l'hygiène et l'assainissement, des cahiers de bord, l'organisation matérielle des séquences de classe ;
- l'actualisation des outils de suivi-évaluation

de la chaîne de supervision pédagogique (Inspecteurs Nationaux et Régionaux de pédagogie, Points Focaux, Conseillers Pédagogiques) avec l'intégration des activités liées à la problématique de l'eau, de l'hygiène et de l'assainissement.

La mise en place des activités enfant à enfant consistera à instaurer le tutorat dans les écoles. Cela implique que les élèves les plus âgés s'occupent des plus jeunes. Ainsi chacun des élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 devient tuteur d'un élève des classes de CI, CP, CE1 en qualité de grand-frère ou de grande sœur de santé à l'école. Ce parrainage consiste à accompagner le « petit-frère » pour le lavage des mains avant et après tout repas et après s'être mis à l'aise, la propreté des habits, l'hygiène corporelle, etc. Les binômes sont constitués et s'animent sous la supervision des enseignants ou autre personnel d'appui comme les Associations de Mères d'Elèves (AME). A cet effet, un manuel de mise en œuvre de l'approche « enfant à enfant » sera élaboré. Les enseignants tout comme les élèves seront également formés à l'appropriation de cette approche.

Au niveau de chaque école, un Club des enfants Avocats de l'Eau (CAE) doit être créé, une cellule responsable du suivi de la promotion des bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement au sein de l'école (propreté de l'école y compris salles de classe, latrines, points d'eau, l'aménagement de parterres et le contrôle sanitaire des aliments en vente à l'école) sera créée et le gouvernement des enfants redynamisé. A cet effet, des fiches de suivi sur la construction et l'utilisation rationnelle des points d'eau et latrines seront mises à la disposition des Clubs. Il est recommandé d'envisager :

- l'élaboration d'un manuel donnant des directives sur l'organisation, le fonctionnement, les rôles et les activités des CAE dans les écoles et le relais (la dissémination) de l'information relative à l'eau, l'hygiène et la santé dans la communauté ;
- la formation et la mise à niveau fréquente des membres des CAE afin de maintenir et pérenniser leur dynamisme ;
- l'implication de structures d'intermédiation sociale pouvant apporter un appui-conseil et faciliter le suivi des CAE.

Les actions extrascolaires porteront sur un ensemble d'activités d'information, d'éducation et de communication entreprises par les élèves à l'intention des parents et de leurs pairs des villages ou quartiers de ville. Il s'agit de concours de rédaction ou de culture générale, poésie, sketches et pièces de théâtre, dessin, chants thématiques, des débats, de la projection de films, de la réalisation d'émissions de radio ou de télévision de même que l'édition et la publication de bulletins et bandes dessinées préparés par les élèves sur des thématiques liées à l'AEPHA.

Les élus locaux et les parents d'élèves doivent être aussi associés aux séances de sensibilisation pour relayer les bonnes pratiques dans les ménages. Le recours à la radio et à la télévision va permettre à l'initiative « éducation à l'hygiène en milieu scolaire » de toucher un plus large public. Aussi les œuvres primées lors des concours organisés à l'endroit des élèves seront-elles présentées sur les chaînes de télévision, de radio et sur les réseaux sociaux.

Tableau 5 : Actions de l'axe stratégique 1 : Mise en place des facilités pour l'éducation à l'eau, l'hygiène et l'assainissement à grande échelle en milieu scolaire

Code	Actions
	Mettre en place une plate-forme interministérielle en matière d'AEPHA.
	Procéder à la relecture et réviser/actualiser les manuels et guides de formation, y compris les documents didactiques et outils de suivi/évaluation des superviseurs pédagogiques en y intégrant des rubriques AEPHA.
	Former les encadreurs de différents niveaux (formation initiale et continue) sur l'utilisation des Guides et Manuels révisés et, l'intégration de l'AEPHA dans les enseignements.
	Mettre en place les initiatives Grand Frère/Grande Sœur en matière d'AEPHA dans les écoles et doter les élèves responsables des capacités requises.
	Développer des actions d'éducation parentale et des pairs sur les thématiques liées à l'AEPHA ;
	Redynamiser les Gouvernements des Enfants et mettre en place un cadre de gestion participative de l'AEPHA en milieu scolaire par les enfants.

3.2.2 Axe stratégique 2 : Création d'un environnement favorable aux bonnes pratiques d'approvisionnement en eau potable, d'hygiène et d'assainissement de base en milieu scolaire

Cet axe stratégique se justifie par la nécessité d'améliorer le cadre d'apprentissage des élèves en réduisant progressivement le déficit en infrastructures d'AEPHA en milieu scolaire. Il s'agira donc de faciliter l'accès des établissements scolaires à un paquet complet d'installations sanitaires : points d'eau potable disponibles au sein ou à proximité de l'école, latrines séparées filles/garçons et handi-spécifiques répondant aux besoins des élèves, enseignants et personnel scolaire, dispositifs de lavage des mains fonctionnels devant chaque bloc de latrines et devant chaque classe, urinoirs adaptés aux réalités du milieu scolaire, mécanismes de gestion et d'évacuation des eaux usées, dispositifs fonctionnels de gestion des déchets solides, kits d'hygiène composés de matériel d'assainissement et de produits d'entretien, espaces aménagés pour la restauration. Pour y parvenir, il faudra apporter un appui technique aux communes et établissements scolaires.

L'appui technique et financier aux communes portera essentiellement sur :

- le développement et la mise en œuvre d'un mécanisme de coordination des initiatives AEPHA en milieu scolaire sur le territoire de compétence de chaque commune ;
- la prise en compte de la problématique de

l'eau, l'hygiène et l'assainissement en milieu scolaire dans l'élaboration (ou l'actualisation) et la mise en œuvre des documents de planification communale, notamment le Plan de Développement Communal (PDC), le Plan d'Hygiène et d'Assainissement Communal (PHAC), le Programme Communal Eau (PC-Eau), le Plan Annuel de Développement (PAD), le budget communal ;

- le choix des options technologiques appropriées sur une base participative impliquant les acteurs du monde scolaire ;
- la mobilisation des ressources destinées à la prise en charge de la construction et/ou réhabilitation des infrastructures d'AEPHA dans les écoles ;
- le suivi et le contrôle de la construction et/ou réhabilitation des infrastructures d'AEPHA dans les écoles ;
- le traitement et le suivi de la qualité de l'eau des écoles et points d'eau environnants.

En plus de l'appui technique et financier, des actions de recherches-développement doivent être soutenues en vue de proposer les technologies les mieux adaptées aux réalités locales. Ainsi, les plans-types et le référentiel des coûts des options technologiques seront actualisés. Les améliorations doivent concerner à la fois les besoins de la petite enfance, des filles, des handicapés mais aussi tenir compte des risques liés aux changements climatiques

L'appui aux établissements scolaires consistera à les accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets d'amélioration des services d'AEPHA et le développement des services

d'intermédiation sociale pour l'AEPHA en milieu scolaire. Les services d'intermédiation sociale viseront à mettre en place des modalités pérennes de gestion et de maintenance des équipements et de changement de comportement au sein de la communauté périscolaire.

La mise en place des services d'intermédiation sociale est nécessaire pour :

- éviter aux enseignants d'être submergés par le travail, auquel cas ils ne tarderaient pas à décrocher et perdre tout intérêt aux activités d'hygiène et d'assainissement en milieu scolaire ;
- convaincre et susciter au sein de la communauté scolaire et périscolaire, une prise de conscience de l'importance de l'AEPHA, les amener à en faire une priorité, à prendre des initiatives et engagements en vue d'une gestion durable des infrastructures et la promotion de bonnes pratiques d'hygiène ;
- renforcer les capacités des principaux acteurs et les aider à définir les modalités de gestion des infrastructures d'AEPHA.

En procédant ainsi, l'impact des interventions en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement sur la santé et l'éducation des élèves sera maximisé. Pour y parvenir, les services d'intermédiation sociale porteront sur :

- les activités de sensibilisation par une mise en œuvre simultanée de l'Assainissement Total Piloté par la Communauté (ATPC, voir Encadré 3) et l'Assainissement Total Piloté en Milieu Scolaire (ATPMS, voir Encadré 4) ;
- la mobilisation des acteurs pour l'élaboration des plans d'actions : évaluation des conditions d'accès à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement dans les écoles et communautés (visites médicales des élèves ou enquêtes sur les maladies des enfants, analyse de la qualité de l'eau, analyse participative des problèmes, évaluation des besoins), priorisation et planification des actions ;
- la formation, le suivi et l'appui-conseil aux acteurs scolaires pour la mise en place des modalités de gestion durables des infrastructures (principalement : utilisation, entretien, modalités de fourniture d'eau, de savon et des produits d'entretien, modalités

et périodicité de désinfection, de nettoyage et de vidange des latrines, mobilisation des ressources, etc. ;

- l'intégration des activités scolaires et communautaires. Il s'agira : i) de faciliter la tenue des rencontres régulières entre les comités scolaires et les comités villageois afin de promouvoir une meilleure intégration des diverses activités liées à l'éducation à l'hygiène et à l'assainissement ; ii) d'utiliser les élèves et les CAE formés/sensibilisés comme leaders naturels de l'Assainissement Total Piloté par les Communautés (ATPC) ; iii) d'organiser le nettoyage des ouvrages d'assainissement de l'école, le sarclage et balayage mensuels des écoles ;
- le suivi-évaluation des interventions, y compris leurs impacts.

Encadré 3 : Assainissement Total Piloté par les Communautés (ATPC)

L'ATPC vise à mettre fin à la Défécation à l'Air Libre (DAL) au sein d'une communauté qui reconnaît que les comportements hygiéniques individuels affectent la santé d'autres membres de la communauté. L'approche encourage l'innovation et l'engagement de la communauté en motivant ses membres à construire eux-mêmes leurs propres installations sanitaires sans dépendre du financement d'organismes externes.

L'ATPC se fonde sur des techniques d'Evaluation Participative en Milieu Rural (EPMR) afin de sensibiliser au risque que représente la Défécation à l'air libre et de renforcer le sentiment naturel de « dégoût » que provoque cette pratique. Les membres de la communauté analysent leur profil d'assainissement, ainsi que la portée de la Défécation à l'Air Libre et la propagation de la contamination fécale-orale qui affecte l'ensemble de la communauté. Les différents outils peuvent inclure des discussions de groupe, des promenades, la cartographie des zones de Défécation à l'Air Libre, le calcul de la merde (visant à calculer le poids total d'excréments produits et circulant dans la communauté).

Tout au long de l'approche, il est fait mention du mot « merde ». L'approche vise à générer un sentiment de « dégoût » et de « honte » chez les membres de la communauté. Ensemble, ils réalisent le terrible impact de la Défécation à l'Air Libre, ce qui donne lieu au « déclenchement » de la communauté qui entreprend des actions locales et collectives afin d'améliorer l'assainissement au sein de leur communauté.

La sensibilisation et le moment du déclenchement se traduisent par des plans d'action visant à atteindre l'état FDAL (Fin de la Défécation à l'Air Libre) au sein de la communauté. Plus important encore, les facilitateurs orientent la communauté vers le déclenchement sans mener ou imposer de décisions visant à prendre des actions car celles-ci doivent venir de membres de la communauté. Ces derniers évaluent la situation de l'eau et de l'assainissement de leur communauté, ainsi que les zones de Défécation à l'Air Libre. Suite à des exercices participatifs, des discussions et des activités de sensibilisation, un plan communautaire est élaboré afin de mettre fin à la Défécation à l'Air Libre et de promouvoir des comportements individuels plus hygiéniques et donnant lieu finalement à la construction de latrines.

L'approche encourage les entrepreneurs locaux à fournir des composantes de latrines. Elle met l'accent sur la promotion d'un certain nombre de choix basés sur les capacités financières et la durabilité. Plus important encore, un financement d'équipement n'est généralement pas accordé aux ménages pour la construction de latrines. Toutefois, des primes d'encouragement ou des récompenses sont généralement offertes par les plus hautes sphères du gouvernement. Les communautés ont également le choix de faire un emprunt pour la construction de toilettes ou d'établir une subvention croisée au sein de la communauté.

Sources : Introduction aux stratégies participatives et de promotion en matière d'hygiène et d'assainissement. Andy Peal et al. WSSCC 2011.

Encadré 4 : Assainissement Total Piloté en Milieu Scolaire (ATPMS)

L'ATPMS se fonde sur l'ATPC et utilise les mêmes exercices participatifs. Toutefois, l'ATPMS envisage le problème d'un point de vue différent. La principale différence est que la prise de conscience d'un problème d'assainissement a tout d'abord lieu chez les enfants des écoles de la communauté et ce sans les adultes. En effet, il est connu que les enfants sont davantage réceptifs aux nouveaux apprentissages et peuvent devenir des agents de changement au sein de leur communauté.

L'ATPMS se fonde sur l'utilisation d'activités et d'exercices participatifs visant à sensibiliser les enfants d'âge scolaire sur les problèmes en matière d'assainissement. La zone cible est définie par la zone d'implantation de l'école, plutôt que d'une communauté. L'éducation à l'hygiène ainsi que les outils de promotion de l'assainissement tels que l'ATPC sont utilisés pour encourager les écoliers à adopter de nouvelles pratiques et à changer leurs comportements en matière d'hygiène et d'assainissement. Au fur et à mesure que le processus progresse, l'environnement scolaire est de plus en plus salubre. Les enfants transmettent alors les messages à leurs parents, ceux-ci observent les améliorations dans l'école et changent leurs comportements à la maison. Les enfants deviennent des agents de changement tandis que l'école montre la voie en termes de promotion des améliorations de l'assainissement au sein de leurs communautés.

À travers une formation adéquate de l'ONG chargée de la mise en œuvre, les enseignants titulaires peuvent jouer un rôle de facilitateurs – l'ONG fournit un soutien continu à la gestion scolaire selon les besoins. L'approche se fonde sur les succès de l'initiative AEPHA dans les écoles appuyée par l'UNICEF et comprend les aspects de récompenses et de fonds renouvelables du paquet de mesures d'assainissement de base mis en œuvre par le gouvernement népalais. Toutefois, elle se distingue par ses liens avec l'ATPC et l'utilisation d'outils et de techniques participatifs.

Sources : Introduction aux stratégies participatives et de promotion en matière d'hygiène et d'assainissement. Andy Peal et al. WSSCC 2011.

Tableau 6 : Actions de l'axe stratégique 2 : Création d'un environnement favorable aux bonnes pratiques d'approvisionnement en eau potable, d'hygiène et d'assainissement de base en milieu scolaire

Code	Actions
	Améliorer l'accès des écoles aux infrastructures d'AEPHA (points d'eau potable et latrines avec dispositif de lavage des mains, kits d'hygiène, bacs à ordures, etc.).
	Former les acteurs du milieu scolaire sur les techniques de potabilisation de l'eau.
	Former les acteurs du milieu scolaire sur les mécanismes de gestion des infrastructures AEPHA.
	Renforcer les capacités des communes (services techniques et élus locaux) sur les mécanismes de planification, de contrôle et de suivi de la réalisation des infrastructures d'AEPHA en milieu scolaire.
	Mettre en place un système dynamique de gestion des données et informations sur l'AEPHA en milieu scolaire.
	Mettre en place une plateforme fonctionnelle d'intermédiation scolaire au sein de la communauté éducative.
	Développer et mettre en œuvre un plan de communication (y compris plaidoyer et lobbying) pour la promotion des bonnes pratiques d'AEPHA en milieu scolaire.
	Promouvoir les bonnes pratiques AEPHA dans les écoles.

3.2.3 Axe stratégique 3 : Promotion du label « Ecole Propre pour Tous »

Le concept « Ecole Propre pour Tous » que nous proposons dans le cadre de la présente stratégie s'applique à un établissement scolaire qui respecte les normes minimales en matière d'AEPHA à travers la mise en place d'installations sanitaires adéquates et l'adoption des bonnes pratiques d'hygiène qui sont soutenues par un programme d'éducation à l'hygiène. En effet, nous entendons par « installations sanitaires » les systèmes d'approvisionnement en eau, les systèmes de stockage de l'eau, les systèmes d'amélioration et de préservation de la qualité de l'eau, l'évacuation des eaux usées, les systèmes d'élimination et de traitement des excréta (y compris les latrines), les installations pour le lavage des mains et les systèmes d'élimination, de traitement et de recyclage des déchets solides. Par bonnes pratiques d'hygiène, il faut retenir qu'il s'agit ici des actions qui portent sur la résolution des problèmes de santé liés à l'eau et à l'assainissement de l'école et de ses environs tout en promouvant des activités de réduction des risques pour la santé de la population scolaire (UNICEF, 1998).

L'instauration d'une distinction « Ecole Propre pour Tous » constitue un moyen de jouer sur l'émulation collective et l'esprit de compétition en faveur du passage à l'échelle de l'éducation à l'hygiène en milieu scolaire et du maintien des acquis en termes de changements des comportements et des pratiques des enseignants et des élèves.

La distinction des écoles s'inscrit dans un cadre général de promotion du label « Ecole propre pour Tous ». Ce label constitue en réalité un moyen de marketing social pour la mobilisation des autorités locales, des acteurs scolaires et périscolaires, du secteur privé et des Partenaires Techniques et Financiers. Le développement de cette stratégie va s'opérer en quatre étapes à savoir :

- l'élaboration et la validation des standards nationaux d'AEPHA en milieu scolaire ;
- l'approbation officielle du label et des critères de distinction « Ecole propre pour Tous » ainsi que des signes distinctifs (plaque, drapeau, symbole spécial, etc.) et des avantages y associés au niveau national ;

- l'organisation des compétitions annuelle « Ecole propre pour Tous » aux niveaux communal, départemental et national. Une charte et un guide d'organisation de ladite compétition devront être élaborés et les acteurs formés afin de permettre à chacun de jouer efficacement son rôle ;
- la certification et la distinction des « Ecole propre pour Tous » ainsi que des enseignants et des Associations des parents d'élèves.

En plus de la distinction « Ecole propre pour Tous », des motivations doivent être envisagées. Il faudra penser à offrir aux écoles distinguées des voyages d'études, des bons d'achat de produit d'entretien; des publications dans la presse écrite et audiovisuelle et autres soutiens matériels et financiers. Le développement des partenariats avec la diaspora, les entreprises et les fondations constitue une source potentielle de financement des activités de promotion du label « Ecole propre pour Tous ».

Critères de distinction « Ecole propre pour Tous » : toute école éligible à la certification doit répondre à un certain nombre de critères qui en font :

- une école offrant des conditions propices à la pratique d'hygiène et d'assainissement de base, c'est-à-dire disposant d'infrastructures et équipements d'eau, d'assainissement et d'hygiène (AEPHA), utilisés et bien entretenus selon les normes et standards ;
- une école ayant pris en compte les besoins AEPHA dans son budget et l'exécute à, au moins, 80% ;
- une école ayant un ministère de l'eau, hygiène et assainissement dans les gouvernements des enfants ;
- une école ayant un Club d'Enfants Avocats de l'Eau et assimilé actif, c'est-à-dire ayant réalisé au moins 3 activités de promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base avec un rayonnement sur la communauté périscolaire durant l'année scolaire ;
- une école ayant au moins 50% des élèves qui connaissent les messages-clés sur la prévention des maladies liées à l'eau et à l'insalubrité.

Les grandes lignes de la démarche de certification « Ecole propre pour Tous » dans une commune sont :

- il existe d'un cycle de certification durant une année scolaire ;
- chaque école candidate au titre « Ecole propre pour Tous » élabore son plan d'actions pour l'amélioration des services AEPHA ;
- l'école candidate met en place une équipe qui fait des évaluations périodiques internes ;
- une équipe d'évaluation externe est mise en place par commune. ;
- les structures centrales et les services déconcentrés de l'eau, l'hygiène et assainissement, et des enseignements maternel, primaire et secondaire supervisent le processus de certification des écoles

Les écoles ayant satisfait à tous les critères reçoivent le statut officiel de « Ecole propre pour Tous » au cours d'une cérémonie de certification et se verront remettre un signe distinctif (plaque, drapeau, etc.).

3.3 Budget et plan de travail

Le tableau 8 présente le budget estimatif des actions à mettre en œuvre dans le cadre de la stratégie. Le budget total s'élève à 18 225 000 \$US dont plus de la moitié est consacrée à l'amélioration de l'accès des écoles aux infrastructures d'AEPHA. Ceci répond aux principales préoccupations soulevées par les différents acteurs rencontrés.

Les budgets estimatifs des axes stratégiques 1 et 3 sont relativement faibles parce que les actions proposées portent principalement sur la promotion des bonnes pratiques d'hygiène, le renforcement des capacités et la formation qui sont tous à faibles coûts, comparées aux actions de construction d'infrastructures constituant le socle de l'Axe stratégique 2.

Le budget total peut paraître élevé, mais sur une période de 5 ans, il donne une moyenne annuelle de 3 645 000 \$US. Ce qui veut dire que le budget proposé n'est pas excessif au regard des enjeux et défis liés aux services d'AEPHA en milieu scolaire.

Le tableau 9 présente le plan quinquennal de travail proposé pour la mise en œuvre de la stratégie. Il tient compte des interactions entre les actions des trois axes stratégiques. On note une forte concentration des interventions sur les 3 premières années de mise en œuvre de la stratégie.

Tableau 7 : Actions de l'axe stratégique 3 : Promotion du label « Ecole Propre pour Tous »

Code	Actions
A3.1	• Concevoir et faire valider le label « Ecole Propre pour Tous » y compris, les critères de distinction, les signes distinctifs.
A3.2	• Institutionnaliser l'organisation des concours annuels « Ecole Propre pour Tous » aux niveaux communal, départemental, régional et national.
A3.3	• Promouvoir de la certification du label « Ecole propre pour Tous ».
A3.4	• Mener des actions de plaidoyer lobbying pour le financement de la certification et distinction « Ecole Propre pour Tous ».
A3.5	• Mettre en place des Clubs d'Enfants Avocats de l'Eau et assimilés actifs dans les écoles

Tableau 8 : Budget estimatif de la stratégie

Code	Actions	Budget (\$US)
Actions de l'axe stratégique 1 : Mise en place des facilités pour l'éducation à l'eau, l'hygiène et l'assainissement à grande échelle en milieu scolaire		
A1.1.	• Mettre en place d'une plate-forme interministérielle en matière d'AEPHA	100,000
A1.2.	• Procéder à la relecture et réviser/actualiser les manuels et guides de formation y compris les documents didactiques et outils de suivi/évaluation des superviseurs pédagogiques en y intégrant des rubriques AEPHA	375,000
A1.3.	• Former les encadreurs de différents niveaux (formations initiale et continue) sur l'utilisation des Guides et Manuels révisés et l'intégration de l'AEPHA dans les enseignements	650,000
A1.4.	• Mettre en place les initiatives « grand-frère/grande sœur en matière d'AEPHA dans les écoles et doter les élèves responsables des capacités requises	900,000
A1.5.	• Développer des actions d'éducation parentale et des pairs sur les thématiques liées à l'AEPHA	400,000
A1.6.	• Redynamiser les Gouvernements des Enfants et mettre en place un cadre de gestion participative de l'AEPHA en milieu scolaire par les enfants	250,000
Sous total 1		2,675,000
Actions de l'axe stratégique 2 : Création d'un environnement favorable aux bonnes pratiques d'approvisionnement en eau potable, d'hygiène et d'assainissement de base en milieu scolaire		
A2.1.	• Améliorer l'accès des écoles aux infrastructures d'AEPHA (points d'eau potable et latrines avec dispositif de lavage des mains, kits d'hygiène, bacs à ordures, etc.)	10,000,000
A2.2.	• Former les acteurs du milieu scolaire sur les techniques de potabilisation de l'eau	200,000
A2.3.	• Former les acteurs du milieu scolaire sur les mécanismes de gestion des infrastructures AEPHA	400,000
A2.4.	• Renforcer les capacités des communes (services techniques et élus locaux) sur les mécanismes de planification, de contrôle et de suivi de la réalisation des infrastructures d'AEPHA en milieu scolaire	500,000
A2.5.	• Mettre en place un système dynamique de gestion des données et informations sur l'AEPHA en milieu scolaire	375,000
A2.6.	• Mettre en place une plateforme fonctionnelle d'intermédiation sociale au sein de la communauté éducative	225,000
A2.7.	• Développer et mettre en œuvre un plan de communication (y compris plaider et lobbying) pour la promotion des bonnes pratiques d'AEPHA en milieu scolaire	150,000
A2.8.	• Promouvoir les bonnes pratiques AEPHA dans les écoles	500,000
Sous total 2		12,350,000
Actions de l'axe stratégique 3 : Promotion du label « Ecole Propre pour Tous »		
A3.1.	• Concevoir et faire valider le label « Ecole Propre pour Tous » y compris, les critères de distinction, les signes distinctifs	100,000
A3.2.	• Institutionnaliser l'organisation des concours annuels « Ecole Propre pour Tous » aux niveaux communal, départemental, régional et national	200,000
A3.3.	• Promouvoir de la certification du label « Ecole propre pour Tous »	1,500,000
A3.4.	• Mener des actions de plaider lobbying pour le financement de la certification et distinction « Ecole Propre pour Tous »	200,000
A3.5.	• Mettre en place des Clubs d'Enfants Avocats de l'Eau et assimilés actifs dans les écoles	1,200,000
Sous total 3		3,200,000
Total		18,225,000

Tableau 9 : Plan de travail

Code	Actions	2018	2019	2020	2021	2022
Actions de l'axe stratégique 1 : Mise en place des facilités pour l'éducation à l'eau, l'hygiène et l'assainissement à grande échelle en milieu scolaire						
A1.1.	• Mettre en place d'une plate-forme interministérielle en matière d'AEPHA	X	X			
A1.2.	• Procéder à la relecture et réviser/actualiser les manuels et guides de formation y compris les documents didactiques et outils de suivi/évaluation des superviseurs pédagogiques en y intégrant des rubriques AEPHA	X	X			
A1.3.	• Former les encadreurs de différents niveaux (formations initiale et continue) sur l'utilisation des Guides et Manuels révisés et l'intégration de l'AEPHA dans les enseignements		X	X		
A1.4.	• Mettre en place les initiatives Grand Frère/Grande Sœur en matière d'AEPHA dans les écoles et doter les élèves responsables des capacités requises	X	X	X	X	X
A1.5.	• Développer des actions d'éducation parentale et des pairs sur les thématiques liées à l'AEPHA	X	X	X	X	X
A1.6.	• Redynamiser les Gouvernements des Enfants et mettre en place un cadre de gestion participative de l'AEPHA en milieu scolaire par les enfants	X	X	X		
Actions de l'axe stratégique 2 : Création d'un environnement favorable aux bonnes pratiques d'approvisionnement en eau potable, d'hygiène et d'assainissement de base en milieu scolaire						
A2.1.	• Améliorer l'accès des écoles aux infrastructures d'AEPHA (points d'eau potable et latrines avec dispositif de lavage des mains, kits d'hygiène, bacs à ordures, etc.)	X	X	X	X	X
A2.2.	• Former les acteurs du milieu scolaire sur les techniques de potabilisation de l'eau		X			
A2.3.	• Former les acteurs du milieu scolaire sur les mécanismes de gestion des infrastructures AEPHA		X	X		
A2.4.	• Renforcer les capacités des communes (services techniques et élus locaux) sur les mécanismes de planification, de contrôle et de suivi de la réalisation des infrastructures d'AEPHA en milieu scolaire		X	X	X	
A2.5.	• Mettre en place un système dynamique de gestion des données et informations sur l'AEPHA en milieu scolaire	X	X	X	X	X
A2.6.	• Mettre en place une plateforme fonctionnelle d'intermédiation au sein de la communauté éducative	X	X			
A2.7.	• Développer et mettre en œuvre un plan de communication (y compris plaidoyer et lobbying) pour la promotion des bonnes pratiques d'AEPHA en milieu scolaire	X	X	X	X	X
A2.8.	• Promouvoir les bonnes pratiques AEPHA dans les écoles	X	X	X	X	X
Actions de l'axe stratégique 3 : Promotion du label « Ecole Propre pour Tous »						
A3.1.	• Concevoir et faire valider le label « Ecole Propre pour Tous » y compris, les critères de distinction, les signes distinctifs	X	X			
A3.2.	• Institutionnaliser l'organisation des concours annuels « Ecole Propre pour Tous » aux niveaux communal, départemental, régional et national		X	X	X	X
A3.3.	• Promouvoir de la certification du label « Ecole propre pour Tous »	X	X	X	X	
A3.4.	• Mener des actions de plaidoyer lobbying pour le financement de la certification et distinction « Ecole Propre pour Tous »	X	X	X	X	
A3.5.	• Mettre en place des Clubs d'Enfants Avocats de l'Eau et assimilés actifs dans les écoles	X	X	X	X	X



Mise en œuvre de la stratégie



4.1 Cadre institutionnel de mise en œuvre de la stratégie

L'ancrage institutionnel de mise en œuvre de la stratégie doit être simple et adapté aux réalités du pays. Il est suggéré d'associer au Point focal AEPHA du MINEDUB, le MINEE, le MINSANTE, le MINEPAT et le MINFI.

Ainsi, au niveau national, la coordination de la stratégie de promotion de l'approvisionnement en eau potable, l'hygiène et l'assainissement en milieu scolaire va s'appuyer sur le MINEDUB, structure nationale de coordination et de gestion des programmes et interventions relatifs à l'éducation de base. Un Comité National de Pilotage (CNP) de la stratégie traduisant la responsabilité collégiale des acteurs nationaux et des partenaires concernés par la mise en œuvre de la stratégie sera mis en place en tant que structure de prise de décision au niveau national. Ses attributions seront les suivantes :

- approuver les principaux documents de planification et de budgétisation y compris les plans de travail annuels et les budgets correspondants ainsi que les rapports d'avancement ;
- s'assurer que les budgets annuels approuvés sont consolidés et inscrits chaque année dans la loi de finance (fonds de contrepartie et contributions des PTF) ;
- suivre l'avancement général de la mise en œuvre de la stratégie ;
- assurer la cohérence entre les différents programmes et projets ;
- planifier et coordonner les revues annuelles, y compris la mise en œuvre des recommandations y afférentes ;
- faire exécuter des études de suivi-évaluation de la stratégie et toutes autres études nécessaires à la mise en œuvre du programme ;
- assurer la mise en cohérence de la stratégie avec d'autres stratégies et programmes sectoriels ;
- faire exécuter, si nécessaire, des audits financiers et s'assurer de la prise en compte des recommandations.

Au **niveau régional**, la coordination de la mise en œuvre de la stratégie sera assurée par la Délégation Régionale de l'éducation de base en tant que structure régionale déconcentrée du MINEDUB. Il devra, en collaboration avec les acteurs régionaux et des partenaires concernés

par la mise en œuvre de la stratégie au niveau régional et, conformément aux orientations et cadrage définis par le Comité National de Pilotage,

- veiller à ce que les activités AEPHA en milieu scolaire soient réalisées conformément aux décisions prises ;
- proposer à l'adoption du CNP les priorités régionales pour les investissements, les plans de travail et les budgets annuels en fonction des besoins et des spécificités régionales ;
- rechercher des solutions appropriées aux problèmes inhérents à l'exécution des actions de la stratégie dans la région ;
- émettre toute recommandation pertinente pour la mise en œuvre efficace des actions de la stratégie dans la région ;
- apprécier les rapports d'exécution ainsi que les dépenses effectuées dans le cadre du financement des actions de la stratégie dans la région ;
- veiller à ce que l'exécution des budgets annuels soit conforme aux dispositions administratives et comptables des projets et programmes de mise en œuvre de la stratégie.

Au **niveau départemental**, la coordination de la mise en œuvre de la stratégie sera assurée par la Délégation Départementale de l'éducation de base en collaboration avec tous les directeurs départementaux des services techniques concernés (Eau et Santé principalement), les maires des communes, les représentants des écoles et les représentants de tous les programmes et projets d'intérêt en cours d'exécution dans le département.

Au **niveau communal**, la coordination de la mise en œuvre de la stratégie sera assurée par l'inspecteur d'arrondissement en collaboration avec le conseil municipal qui est le maître d'ouvrage de tout le processus de planification et de mise en œuvre des interventions AEPHA en milieu scolaire. C'est le conseil municipal qui décide du lancement du processus d'élaboration/révision du plan de développement communal (avec intégration des aspects AEPHA en milieu scolaire), et qui adopte ledit Plan de développement communal à lui soumis après validation technique par l'inspecteur d'arrondissement et la Délégation Régionale de l'éducation de base.

4.2 Risques et durabilité

Le principal risque prévisible relatif à la mise en œuvre de la stratégie nationale de promotion de l'AEPHA en milieu scolaire porte sur les actions des axes stratégiques qui peuvent ne pas avoir reçu la priorité adéquate et ne pas être inclus dans les projets, programmes, politiques, stratégies et activités du Gouvernement et des partenaires techniques et financiers. Les autres risques potentiels sont :

- Le manque ou l'insuffisance de volonté politique : les autorités nationales et leaders d'opinion peuvent faire montre d'un engagement réduit ou limité pour la promotion de l'AEPHA en milieu scolaire.
- Les fonds insuffisants pour la mise en œuvre des actions de la stratégie : le Gouvernement et ses partenaires financiers peuvent ne pas honorer leurs engagements financiers ou ne pas s'impliquer dans le financement des actions comme attendu.
- L'instabilité politique : la crise centrafricaine, la crise du Boko Haram. De même, les élections ou d'autres troubles de nature socio-économiques peuvent générer des conflits.
- Les capacités inexistantes ou limitées : en matière d'AEPHA : le pays ne dispose que de ressources humaines et de capacités techniques et managériales limitées.
- Les pesanteurs socioculturelles : elles peuvent constituer un frein à la promotion des bonnes pratiques d'hygiène, y compris la mise en œuvre de l'ATPC et l'ATMS.
- Le manque ou l'accès difficile aux données et informations fiables dû à l'incapacité des institutions nationales d'améliorer la gestion de leurs données et ou de renforcer leurs capacités de suivi et de partage des données et informations.

Pour atténuer ces risques, les capacités des principales institutions et acteurs pourraient être renforcées aux niveaux national, régional, départemental et communal. Egalement, il faudra mener des actions de plaidoyer et assurer un appui politique, assurer la mise en place de mécanismes financiers, faciliter la gestion et le partage des données et mettre en place un mécanisme de coordination des interventions AEPHA en milieu scolaire sur l'ensemble du territoire.

4.3 Suivi-évaluation

Le suivi et l'évaluation de l'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Promotion de l'AEPHA en milieu scolaire sont des éléments cruciaux de la coordination générale des interventions. Ils sont assurés par le MINEDUB dans le cadre de son plan global de travail et sont guidés par les indicateurs tournés vers les résultats qui ne sont pas encore définis pour chaque action.

Un plan détaillé de suivi et évaluation de la stratégie sera préparé au cours de la phase de démarrage et soumis au Comité National de Pilotage pour validation. Cependant, il est important de souligner que pour chaque initiative/action de la stratégie, les rapports de suivi seront préparés :

- le suivi au quotidien de l'avancement basé sur le plan de travail annuel approuvé et les résultats attendus ;
- le suivi périodique de l'avancement de la mise en œuvre : ceci sera entrepris à travers la production de rapports semestriels et annuels ;
- le rapport final : il fera la synthèse de toutes les activités, réalisations et résultats du programme, les leçons apprises, les objectifs atteints ou non, et les structures et systèmes mis en place.

Chaque initiative/action de la stratégie fera aussi l'objet d'au moins deux évaluations externes indépendantes comme suit :

- L'évaluation à mi-parcours : une évaluation indépendante sera faite à mi-parcours de mise en œuvre de chaque initiative/action. Cette évaluation déterminera le progrès accompli dans l'atteinte des résultats et identifiera les mesures correctives éventuelles. Elle se concentrera sur le succès, l'efficacité et l'opportunité de la mise en œuvre de l'initiative, soulignera les problèmes nécessitant des décisions et actions et présentera les premières leçons apprises en termes de conception, de mise en œuvre et de gestion de l'initiative ;
- L'évaluation finale : une évaluation finale indépendante aura lieu au moins trois mois avant la fin de la mise en œuvre de chaque initiative. L'évaluation finale étudiera aussi les impacts et la durabilité des résultats. Elle fera davantage de recommandations relatives aux activités de suivi.

4.4 Financement de la stratégie

Il est prévu que la mise en œuvre de la stratégie mène à une amélioration substantielle des conditions de formation en milieu scolaire. Elle impliquerait :

- l'amélioration des cadres juridiques et institutionnels existants ;
- l'introduction de mécanismes appropriés d'application des réglementations sur l'environnement ;
- le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et administratives ;
- la rationalisation des responsabilités entre les autorités à différents niveaux administratifs et au niveau du secteur privé ;
- la promotion des partenariats public-privé ;
- la création d'un environnement favorable à l'investissement.

La disponibilité des sources appropriées de financement, les instruments et les mécanismes aux niveaux national, régional et communal sont la clé de la mise en œuvre réussie des actions de la stratégie. Il est suggéré la constitution du groupe consultatif des partenaires techniques et financiers de l'AEPHA en milieu scolaire dont l'une des principales responsabilités serait de faire la sélection des mécanismes de financements spécifiques de mise en œuvre des actions. Il est aussi suggéré que ce groupe puisse travailler au sein du MINEDUB et en consultation avec les représentants des autres ministères-clés afin qu'ils tiennent effectivement compte des circonstances juridiques, institutionnelles, politiques et économiques dans le pays.

Une parfaite connaissance des sources de financement et des instruments et mécanismes des projets/programmes d'AEPHA en milieu scolaire est un prérequis pour ce groupe consultatif des partenaires techniques et financiers, ainsi que les expériences pratiques en matière de projets et programmes d'AEPHA, d'études de faisabilité financière et de familiarité aux questions juridiques, institutionnelles et économiques de développement dans le pays. Le plan de travail général du groupe consultatif des partenaires techniques et financiers serait : i-) de réexaminer et d'analyser les sources actuelles de financement, les instruments et les mécanismes, ii-) d'évaluer les impacts de chaque source ou mécanisme de financement, et ensuite iii-) de faire des recommandations pour le développement des

sources de financement, des instruments et mécanismes applicables à la mise en œuvre de la stratégie.

Les sources, mécanismes et instruments de financement pourraient être structurés sur la base des types de projets potentiels ou programmes suivants :

- accès aux infrastructures d'AEPHA ;
- renforcement des capacités des enseignants ;
- promotion des bonnes pratiques d'hygiène ;
- promotion du label « Ecole Propre pour Tous » et certification des écoles ;
- approvisionnement en eau, traitement et assainissement.

Les principales sources nationales de financement comprennent :

- le fonds du budget national des ministères concernés : subventions, prêts, prêts à des conditions préférentielles et prêts sans intérêt ;
- le fonds de budgets municipaux : subventions, prêts et prêts à des conditions préférentielles ;
- les recettes tirées de redevances pour utilisation normale de l'eau et des ressources naturelles, le rejet des eaux usées et déversement/décharge de déchets solides, etc. ;
- les recettes tirées des pénalités et amendes, par exemple : pour non-conformité ;
- les recettes tirées des concessions, par exemple : pour utilisation ou maniement d'eau, d'eaux usées, de déchets solides, de ressources naturelles, etc. ;
- les recettes tirées des impôts/frais/droits à l'importation, par exemple : sur l'utilisation du sol, les produits « dangereux », les véhicules, etc. ;
- les recettes provenant des services publics, par exemple : services d'approvisionnement en eau et services des eaux usées ;
- les fonds propres provenant des investisseurs publics et privés ;
- les prêts commerciaux bancaires.

L'initiation par le MINEDUB d'un programme spécial ciblé (ou sous-programme dans l'un des programmes ciblés) pour encourager le secteur privé du pays à prendre ses responsabilités face à l'environnement et à la société pourrait être proposée comme une option en appui à la mise en œuvre de la stratégie.

Bibliographie

1. Gouvernement du Cameroun (2009) : Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi (DSCE), Août 2009, 174p.
2. Institut National de Statistique (2012) : Annuaire statistique du Cameroun 2011.
3. MINEDUB (2014) : Education de base en chiffre. Edition 2013-2014.
4. MINEE (2007) : Plan d'actions 2008-2015 pour le secteur de l'approvisionnement en eau potable et d'assainissement en milieu rural, 66p.
5. MINEE (2009) : Politique nationale d'approvisionnement en eau potable et assainissement en milieu rural, 53p.
6. MINEE (2011) : Stratégie d'assainissement liquide, Août 2011, 48p.
7. MISC (2012) : Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples. Septembre 2012, 576p.
8. MINEPAT (2013) : Document de stratégie du secteur de l'Education et de la formation (2013-2020). Août 2013.
9. RESEN (2013) : Le système d'éducation et de formation du Cameroun dans la perspective de l'émergence. Mai 2013, 204p.
10. WSSC (2009) : Plan stratégique AEPHA 2010-2014, 28p.



5.

Annexes



Annexe 1 : Masque de la méthodologie de l'étude

Objectifs spécifiques	Informations recherchées/Données à collecter	Méthode	Outils	Sources/interlocuteurs
1. Conduire une évaluation sommaire des conditions d'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement à l'école	- La situation actuelle d'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement en milieu scolaire (Vue d'ensemble sur l'état des lieux des infrastructures d'eau potable, de sanitaires des écoles et de l'éducation à l'hygiène) sur le plan national et dans les ZEP - accès aux installations d'eau potable et qualité de l'eau ; - accès aux installations d'assainissement (évacuation des excréta et des eaux usées) ; - accès aux installations de lavage des mains ; - élimination des déchets et drainage ; - hygiène alimentaire ; - La pratique de la défécation en plein air dans les écoles des ZEP - Les systèmes d'utilisation et d'entretien des infrastructures et équipements d'eau, d'hygiène et d'assainissement, - Les raisons évoquées pour expliquer la situation d'hygiène et d'assainissement en milieu scolaire - Les raisons évoquées pour expliquer l'absentéisme scolaire et les déperditions des filles - Les solutions développées, les Succès, Echecs, Potentialités et Obstacles (SEPO)	- Revue documentaire - Entretiens individuels ou « focus group » - Synthèse des données et informations	- Fiche de dépouillement et tableau synthèse - Guide d'entretien - Fiche SEPO - Fiche d'observation	Documentation : - Bases de données spécifiques dans le domaine de l'eau, l'hygiène et l'assainissement au plan national et international - Annuaire Statistique du Cameroun - Arrêtés, Circulaires et Lois Ministériels de l'Education au Cameroun - Loi N°98/004 du 14 avril 2008 d'orientation de l'éducation - Document de Stratégie de la Croissance et de l'Emploi (DSCE) - Etat des lieux du secteur : Connaissance et Usages des Ressources en Eau (PANGIRE Cameroun) - Document de stratégie EHA l'UNICEF (2010)/ UNICEF New-York - UNICEF: Enquête pour évaluation d'un programme 2014. « Evaluation rapide dans le domaine de l'accès à l'EP, Hygiène et Assainissement dans les Régions administratives de Boké, Kinda et Faranah. » - Divers Rapports d'études sur l'Eau, l'Hygiène et l'Assainissement en milieu scolaire au Cameroun - Autres documents de politique gouvernementale dans le secteur de l'Education et de l'AEPHA au Cameroun - Rapports et documents relatifs à des missions similaires appuyées ou commandités par l'UNICEF dans d'autres pays africains, asiatiques ou autres. Structures et personnes ressources : - Ecoles et internats (si possible) publics - Comité de Santé Scolaire et assimilés - La chaîne pédagogique de suivi-évaluation - Quelques Divisions Régionale de l'Education et du MINEE des ZEP - Responsables locaux - Collectivités locales - La société civile - Partenaires Techniques et Financiers intervenant dans le secteur AEPHA au Cameroun - Personnes-ressources (Chefs de familles, mères de famille, Mères d'Elèves etc.)

Objectifs spécifiques	Informations recherchées/Données à collecter	Méthode	Outils	Sources/interlocuteurs
2. Faire une évaluation de l'éducation sur l'Eau, l'hygiène et l'assainissement (AEPHA) en milieu scolaire au Cameroun et dans la ZEP	- Les documents disponibles et les approches appliquées relatifs à l'eau, l'hygiène et l'assainissement en milieu scolaire au Cameroun - Les écoles dispensent-elles des cours d'AEPHA ? - comment ces cours d'AEPHA sont-ils dispensés à l'école ? - les enseignants sont-ils formés pour dispenser ces cours ? - les élèves mettent-ils en application ce qu'ils ont appris ? - Comment se fait le suivi et l'évaluation de ce que les élèves mettent en pratique ? - Qu'en est-il spécifiquement dans les ZEP ? - Analyse du cadre institutionnel et organisationnel pour l'éducation à l'eau, l'hygiène et l'assainissement en milieu scolaire au Cameroun : - acteurs impliqués ; - distribution actuelle des rôles et responsabilités ; - moyens mis en œuvre (humain, matériel et financier/mécanisme de financement) ; - système de suivi-évaluation et base de données, ...etc. - Examen des outils mis à la disposition et employés par les écoles (entre autres les curricula appliqués dans les établissements scolaires) - Appréciation de la qualité des supports pédagogiques et de la capacité du personnel disponible à mener à bien ces tâches - Analyse des dispositions pour la problématique spécifique de gestion des menstrues prises dans les écoles - Détermination des goulots d'étranglement de réussite de l'éducation sur l'AEPHA dans les écoles et précisément dans la ZEP	- Revue documentaire - Entretiens individuels ou « focus group » - Analyse participative des rôles et responsabilités : Diagnostic Institutionnel et Réforme Organisationnelle (DIRO)	- Fiche de dépouillement et tableau synthèse - Guide d'entretien - Matrices d'analyse des parties prenantes, rôles, responsabilités et facteurs - Fiche SEPO	

Objectifs spécifiques	Informations recherchées/Données à collecter	Méthode	Outils	Sources/interlocuteurs
3. Elaborer un cadre conceptuel qui deviendra la stratégie de l'E HA en milieu scolaire dans la ZEP et ses conditions d'application	- Bilan de la mise en œuvre de l'éducation sur l'EHA en milieu scolaire : - SEPO ; - forces, faiblesses, opportunités et menaces (SWOT). - Enjeux et défis à relever - Propositions d'amélioration de l'ensemble du processus de l'EHA en milieu scolaire dans la ZEP : - axes stratégiques ; - objectifs, résultats attendus et impacts attendus ; - actions envisageables à court et moyen terme en matière d'organisation, de qualification, d'effectif et de moyens matériels.	- Séances de travail avec des personnes ressources - Ateliers de restitution et de validation des résultats (focus groups et plénière) - Analyse SWOT - Planification participative - Négociation, consensus et engagement	- Matrice d'orientation stratégique (MOS) - Cadre logique - Canevas de plan d'actions	- Responsables de l'Education à divers niveaux - Acteurs des services d'hygiène et de santé dans les ZEP - Responsables territoriaux locaux - ONG/Structure d'Intermédiation Social et Partenaires Techniques et Financiers - Personnes ressources
4.Recommandations pour l'élaboration des instruments de mise en application de l'approche	- Démarche méthodologique révisée de l'AEPHA en milieu scolaire : étapes du processus et outils - Rôles et responsabilités des acteurs de mise en œuvre de la démarche révisée de l'AEPHA en milieu scolaire - Suivi-évaluation - Besoins de renforcement des capacités - Plan d'actions pour la mise en œuvre de la stratégie révisée de la PHA en milieu scolaire - Budget prévisionnel de mise en œuvre de la stratégie - Plan d'investissement - Stratégie de recherche de financement suivi d'un plan de mobilisation des ressources - Plan de maintenance - Plan de suivi-évaluation			



Annexe 2 : Echantillonnage des écoles

Annexe 2a : Echantillonnage des écoles par région

Régions	Départements	Nombre total d'écoles primaires publiques	Arrondissements	Nombre d'écoles en zone urbaine échantillonnées	Nombre d'écoles en zone rurale échantillonnées
ADAMAOUA	1	647	3	2	6
NORD	1	933	5	3	9
EST	2	715	6	2	6
E-NORD	1	1612	3	4	18
TOTAL	5	3907	17	11	39

Source : Annuaire statistique (2010)

Annexe 2b : Choix des écoles par région

Régions	Adamaoua	Est	Extrême-Nord	Nord
Départements	Vina	Lom et Djerem	Diamaré	Bénoué
Total	01	02	01	01
Arrondissement	Ngaoundéré I Ngaoundéré II Ngaoundéré III	Bertoua I Bertoua II Mandjou Ngoura Betare-Oya Garoua-Boulai	Maroua I Maroua II Maroua III	Garoua I Garoua II Garoua III Pitoa Tcheboua
Total	03	06	03	05
Ecoles	3 Ecoles U/5 R		5 écoles urbaines/ 17 rurales	5 écoles urbaines/ 7 rurales
Total	08	08	22	12
Nombre de fiches et questionnaires remis	168	168	462	252
Nombre de fiches et questionnaires collectés	168	168	462	252
Pourcentage	100%	100%	100%	100%

Annexe 2c : Liste des écoles sélectionnées pour l'étude sur l'AEPHA en milieu scolaire des régions de l'Adamaoua, de l'Est, de l'Extrême-Nord et du Nord

Régions	Départements	Arrondissements	Ecoles ¹	Observations	
Adamaoua	Vina	Ngaoundéré 1er EP Beka Osséré EP Manwi EP Wouro- Soa	EPA Bamyanga	Zone urbaine	
			Zone urbaine		
			Zone rurale		
			Zone rurale		
	Ngaoundéré 2ème	EPA Mabanga	Zone urbaine		
		EP Selba-Darang	Zone rurale		
	Ngaoundéré 3ème	EP Tchabal	Zone rurale		
		EP Dar-Al-Salam	Zone rurale		
Total Adamaoua			8 écoles		
Est	Lom et Djerem Bertoua 2ème Mandjou Ngoura Bétaré Oya Garoua-Boulai	Bertoua 1er	EP Tigaza 1 A	Zone urbaine	
		EPA 3 B	Zone urbaine		
		EP Adinkol	Zone rurale		
		EP Garga Sarali	Zone rurale		
		EP Ndokayo1	Zone rurale		
		EP Borongo	Zone rurale		
		EP Gado Bazere	Zone rurale		
		EP Nandoungue	Zone rurale		
Total Est			8 écoles		
Extrême-Nord Diamaré	Diamaré Maroua 2ème Maroua 3ème	Maroua 1er EP Djarengol Kaïgama II A	EP Louggol I	Zone urbaine	
			Zone urbaine		
		EP Katataré	Zone urbaine		
		EP Founangué I	Zone urbaine		
		Maroua 1er	EP Ziling	Zone rurale	
	EP Biguélé		Zone rurale		
	EP Salak I		Zone rurale		
	EP Yamdjidjing		Zone rurale		
	EP Doulgou		Zone rurale		
	EP Goyang		Zone rurale		
	EP Katoual		Zone rurale		
	Maroua 2ème		EP Doga-Maoundé	Zone rurale	
		EP Kossewa	Zone rurale		
		EP Mangavé-Modibo	Zone rurale		
		EP Mazangaï	Zone rurale		
		EP Mogazang	Zone rurale		
	Maroua 3ème	EP Yambaram-Tchakao	Zone rurale		
		EP Kongola-Saïd	Zone rurale		
		EP Balaza-Lawane	Zone rurale		
		EP Birio	Zone rurale		
		EP Konbgola-Djiddéo	Zone rurale		
	Total Extrême-Nord			22 écoles	

Régions	Départements	Arrondissements	Ecoles ¹	Observations
Nord	Bénoué Garoua 2ème Garoua 3ème Lagdo Pitoa Tchéboa	Garoua 1er	EP Djamboutou II	Zone urbaine
		EP Poumpoumré Petit Paris	Zone urbaine	
		EP Ouro Galbidjé	Zone rurale	
		EP Bocklé	Zone urbaine	
		EP Kismatali	Zone rurale	
		EP Pitoyel	Zone urbaine	
		EP Sanguéré Paul	Zone urbaine	
		EP Baboudi	Zone rurale	
		EP Lapangla	Zone rurale	
		EP Sekandé	Zone rurale	
		EP Ngong I	Zone urbaine	
		EP Ngong II	Zone urbaine	
Total Nord			12 écoles	
Total général pour l'étude			50 écoles	

Annexe 3 : Liste des guides d'enquête utilisés

N°	GUIDES	CIBLES
1	Entretien avec les Responsables du MINEDUB au niveau Central	Point Focal AEPHA, DPPC
2	Entretien avec les Responsables du MINEDUB au niveau Régional	Délégués et Points Focaux Régionaux
3	Entretien avec les Responsables du MINEE au niveau central	Point Focal Eau
4	Entretien avec les Responsables du MINEE au niveau régional	Points Focaux
5	Entretien avec les Responsables du MINSANTE au niveau Central	Sous-Directeur Hygiène et Assainissement
6	Entretien avec les Chefs d'Etablissement sur le AEPHA dans leur Ecole	Les Chefs d'Etablissement des écoles concernées
7	Entretien avec les femmes-enseignantes sur l'hygiène menstruelle dans les Ecoles	Les femmes-enseignantes ou les AME (dans les écoles où il n'y a pas de femme-enseignante)
8	Entretien avec les élèves filles pubères sur l'hygiène menstruelle	Filles pubères des écoles des ZEP
9	Entretien avec les élèves du Cours Moyen sur le AEPHA dans l'école	Élèves des écoles de la ZEP
10	Entretien avec les Parents d'Elèves Educateurs	APEE des écoles des ZEP
11	Entretien avec les Collectivités Décentralisées	Responsables au niveau des Collectivités Décentralisées des régions des ZEP
12	Entretien avec les Partenaires Techniques et Financiers	PTF partenaires du MINEDUB



Annexe 4 : Accès à l'eau et aux latrines des écoles des arrondissements régions de l'Adamaoua, de l'Est, de l'Extrême-Nord et du Nord (Données MINEDUB 2014)

Régions	Départements	Arrondissements	Nombre d'écoles	% écoles avec accès à l'eau	Ratio élèves-latrines
Adamaoua	DJEREM	NGAOUNDAL	38	11%	149
	DJEREM	TIBATI	69	1%	173
	FARO ET DEO	GALIM TIGNERE	28	0%	195
	FARO ET DEO	KONTCHA	12	0%	53
	FARO ET DEO	MAYO BALEO	27	11%	65
	FARO ET DEO	TIGNERE	45	18%	256
	MAYO BANYO	BANKIM	80	6%	229
	MAYO BANYO	BANYO	88	2%	407
	MAYO BANYO	MAYO DARLE	29	3%	211
	MBERE	DIR	30	10%	162
	MBERE	DJOHONG	25	4%	
	MBERE	MEIGANGA	65	15%	174
	MBERE	NGAOUI	15	13%	335
	VINA	BELEL	44	14%	193
	VINA	MARTAP	40	0%	686
	VINA	MBE	28	0%	990
	VINA	NGANHA	49	6%	118
	VINA	NGAOUNDERE 1	31	16%	139
	VINA	NGAOUNDERE 2	28	0%	310
	VINA	NGAOUNDERE 3	20	15%	180
	VINA	NYAMBAKA	48	10%	192

Régions	Départements	Arrondissements	Nombre d'écoles	% écoles avec accès à l'eau	Ratio élèves-latrines
Est	BOUMBA ET NGOKO	GARI GOMBO	21	0%	156
	BOUMBA ET NGOKO	MOULOUNDOU	29	3%	128
	BOUMBA ET NGOKO	SALAPOUMBE	24	13%	133
	BOUMBA ET NGOKO	YOKADOUMA	68	4%	303
	HAUT NYONG	ABONG MBANG	27	7%	142
	HAUT NYONG	BEBEND	15	13%	147
	HAUT NYONG	DIMAKO	18	56%	68
	HAUT NYONG	DJA	19	0%	152
	HAUT NYONG	DOUMAITANG	17	6%	108
	HAUT NYONG	DOUME	24	42%	59
	HAUT NYONG	LOMIE	35	6%	129
	HAUT NYONG	MBOMA	11	73%	633
	HAUT NYONG	MBOUANG	21	19%	126
	HAUT NYONG	MESSAMENA	40	10%	89
	HAUT NYONG	MESSOK	18	0%	350
	HAUT NYONG	NGOYLA	12	8%	219
	HAUT NYONG	NGUELEMENDOUKA	38	8%	117
	HAUT NYONG	SOMALOMO	15	0%	
	KADEY	BATOURI	57	5%	214
	KADEY	BOMBE	17	18%	250
	KADEY	BOTORO	11	9%	398
	KADEY	KETTE	31	35%	141
	KADEY	MBANG	45	7%	1,001
	KADEY	NDELELE	31	3%	259
	KADEY	NDEMNAM	18	17%	81
	LOM ET DJEREM	BELABO	34	12%	119
	LOM ET DJEREM	BERTOUA I	28	25%	182
	LOM ET DJEREM	BERTOUA II	12	17%	206
	LOM ET DJEREM	BETARE OYA	38	18%	264
	LOM ET DJEREM	GAROUA BOULAI	24	21%	130
	LOM ET DJEREM	MANDJOU	23	52%	76
	LOM ET DJEREM	NDIANG	19	26%	90
	LOM ET DJEREM	NGOURA	27	44%	109



Régions	Départements	Arrondissements	Nombre d'écoles	% écoles avec accès à l'eau	Ratio élèves-latrines
Extrême-Nord	DIAMARE	BOGO	51	20%	708
	DIAMARE	DARGALA	31	19%	463
	DIAMARE	GAZAWA	17	18%	2,809
	DIAMARE	MAROUA I	42	26%	221
	DIAMARE	MAROUA II	30	23%	154
	DIAMARE	MAROUA III	37	19%	182
	DIAMARE	MERI	53	9%	216
	DIAMARE	NDOUKOULA	33	15%	262
	DIAMARE	PETTE	33	12%	313
	LOGONE ET CHARI	BLANGOUA	29	34%	236
	LOGONE ET CHARI	DARAK	18	11%	305
	LOGONE ET CHARI	FOTOKOL	20	10%	320
	LOGONE ET CHARI	GOULFEY	42	31%	606
	LOGONE ET CHARI	HILE ALIFA	19	5%	263
	LOGONE ET CHARI	KOUSSERI	37	49%	215
	LOGONE ET CHARI	LOGONE BIRNI	48	29%	286
	LOGONE ET CHARI	MAKARY	69	17%	201
	LOGONE ET CHARI	WAZA	12	8%	660
	LOGONE ET CHARI	ZINA	43	19%	2,909
	MAYO DANAY	DATCHEKA	26	15%	713
	MAYO DANAY	GOBO	39	49%	495
	MAYO DANAY	GUERE	31	48%	195
	MAYO DANAY	KAIKAI	56	36%	303
	MAYO DANAY	KALFOU	32	16%	502
	MAYO DANAY	KAR HAY	41	29%	270
	MAYO DANAY	MAGA	61	31%	594
	MAYO DANAY	TCHATIBALI	30	37%	793
	MAYO DANAY	VELE	33	61%	267
	MAYO DANAY	WINA	24	50%	649
	MAYO DANAY	YAGOUA	68	56%	245
	MAYO KANI	GUIDIGUIS	42	26%	574
	MAYO KANI	KAELE	77	17%	240
	MAYO KANI	MINDIF	35	23%	481
	MAYO KANI	MOULVOUDAYE	72	7%	749
	MAYO KANI	MOUTOURWA	43	26%	143
	MAYO KANI	POHRI	38	26%	659
	MAYO KANI	TAIBONG	45	58%	338
	MAYO SAVA	KOLOFATA	36	14%	346
	MAYO SAVA	MORA	93	9%	468
	MAYO SAVA	TOKOMBERE	52	21%	452
	MAYO TSANAGA	BOURHA	46	7%	306
	MAYO TSANAGA	HINA	46	26%	184
	MAYO TSANAGA	KOZA	35	6%	575
	MAYO TSANAGA	MAYO MOSKOTA	36	11%	495
	MAYO TSANAGA	MOGODE	58	17%	452
	MAYO TSANAGA	MOKOLO	142	20%	316
	MAYO TSANAGA	SOULEDE ROUA	48	13%	419

Régions	Départements	Arrondissements	Nombre d'écoles	% écoles avec accès à l'eau	Ratio élèves-latrines
Nord	BENOUE	BASCHEO	30	27%	167
	BENOUE	BIBEMI	99	2%	305
	BENOUE	DEMBO	20	10%	416
	BENOUE	DEMSA	33	33%	244
	BENOUE	GAROUA I	27	22%	171
	BENOUE	GAROUA II	31	29%	199
	BENOUE	GAROUA III	32	41%	411
	BENOUE	LAGDO	88	34%	319
	BENOUE	MAYO HOURNA	23	26%	341
	BENOUE	PITOA	73	36%	213
	BENOUE	TCHEBOA	39	23%	296
	BENOUE	TOUROUA	26	15%	291
	FARO	BEKA	43	19%	423
	FARO	POLI	57	16%	353
	MAYO LOUTI	FIGUIL	55	18%	288
	MAYO LOUTI	GUIDER	155	19%	321
	MAYO LOUTI	MAYO OULO	105	11%	334
	MAYO REY	MADINGRING	47	6%	555
	MAYO REY	REY BOUBA	86	19%	372
	MAYO REY	TCHOLLIRE	54	9%	269
	MAYO REY	TOUBORO	115	13%	689
		Total	4993	18%	259



Annexe 5 : Cadre logique de la stratégie

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses et risques
Objectif à long terme : fournir aux élèves un environnement d'apprentissage sain, qui facilite l'adoption de bonnes pratiques d'hygiène par ces derniers et, à travers eux, la communauté	- Taux d'accès aux services AEPHA dans les écoles - Evolution de la prévalence des maladies d'origine hydrique en milieu scolaire - Evolution du taux d'achèvement scolaire des élèves - Niveau d'application et d'internalisation des bonnes pratiques d'hygiène	- Rapports d'activités et d'études - Rapport d'ateliers et de sessions de formation - Statistiques et base de données sur l'AEPHA	- Manque ou insuffisance de volonté politique - Fonds insuffisants pour la mise en œuvre des actions de la stratégie - Instabilité politique - Capacités inexistantes ou limitées - Pesanteurs socioculturelles - Manque ou accès difficile aux données et informations fiables
Objectif spécifique1: Développer les connaissances et aptitudes des élèves en matière de bonnes pratiques d'hygiène, d'assainissement et de conservation/utilisation de l'eau	Le Cameroun dispose d'une plateforme interministérielle fonctionnelle de gestion de l'AEPHA dans les écoles	- Acte d'établissement de la plateforme - Rapports de réunions et d'activités	Manque ou insuffisance de volonté politique
	Nombre de manuels et guides de formation (y compris les documents didactiques et outils de suivi/évaluation des superviseurs pédagogiques) intégrant des rubriques AEPHA	- Existence de manuels et de guides de formation - Rapports d'activités et d'études	- Fonds insuffisants pour la mise en œuvre des actions de la stratégie - Capacités inexistantes ou limitées - Manque ou insuffisance de volonté politique
	Nombre d'encadreurs formés sur l'intégration de l'AEPHA dans les enseignements	- Rapports d'activités - Rapport d'ateliers et de sessions de formation	
	Pourcentage d'écoles ayant mis en place les initiatives « grand-frère/grande sœur » en matière d'AEPHA	Rapports d'activités	- Pesanteurs socioculturelles - Instabilité politique - Capacités inexistantes ou limitées
	Pourcentage d'écoles ayant initié et facilité la mise en œuvre des actions d'éducation parentale et des pairs sur les thématiques liées à l'AEPHA		
	Nombre de Gouvernements des Enfants redynamisés/créés	- Rapports d'activités - Actes constitutifs de Gouvernements des enfants	

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses et risques
Objectif spécifique 2 : Améliorer les conditions d'apprentissage à travers la construction d'infrastructures d'AEPHA et la promotion des bonnes pratiques d'hygiène en milieu scolaire	Taux d'accès des écoles aux infrastructures d'AEPHA	- Rapports d'activités - Statistiques et base de données	- Fonds insuffisants pour la mise en œuvre des actions de la stratégie - Instabilité politique - Capacités inexistantes ou limitées
	Nombre d'acteurs en milieu scolaire formés sur les techniques de potabilisation de l'eau	- Rapports d'activités - Rapport d'ateliers et de sessions de formation	- Capacités inexistantes ou limitées - Fonds insuffisants pour la mise en œuvre des actions de la stratégie
	Nombre de sessions de formation des acteurs du milieu scolaire sur les mécanismes de gestion des infrastructures AEPHA		
	Nombre de sessions de formation des communes (services techniques et élus locaux) sur les mécanismes de planification, de contrôle et de suivi de la réalisation des infrastructures d'AEPHA en milieu scolaire		
	Le MINEDUB dispose d'un système dynamique et fonctionnel de gestion des données et informations sur l'AEPHA en milieu scolaire	- Rapports d'activités - Base de données	
	Le plan de communication pour la promotion des bonnes pratiques d'AEPHA en milieu scolaire est développé et mis en œuvre	Rapports d'activités et d'études	
Objectif spécifique 3 : Renforcer la collaboration « école-communauté » afin de favoriser la continuité des bonnes pratiques d'AEPHA au sein des ménages auxquels les enfants appartiennent.	Le label « Ecole Propre pour Tous » est disponible	Rapports d'activités et d'études	- Capacités inexistantes ou limitées - Fonds insuffisants pour la mise en œuvre des actions de la stratégie - Manque ou insuffisance de volonté politique
	Les concours annuels « Ecole Propre pour Tous » aux niveaux communal, départemental, régional et national sont institutionnalisés		
	Nombre d'écoles ayant obtenu la certification « Ecole propre pour Tous »		
	Nombre de Clubs d'Enfants Avocats de l'Eau et assimilés mis en place dans les écoles et fonctionnels		

